CHARLES SAUNIER

AUGUSTIN DUPRÉ

ORFÈVRE, MÉDAILLEUR
ET GRAVEUR GÉNÉRAL DES MONNAIES

PRÉFACE DE M. O. ROTY, MEMBRE DE L'INSTITUT



PARIS
SOCIÉTÉ DE PROPAGATION DES LIVRES D'ART
7, RUE CORNEILLE, 7

1894

P. Fusco

AUGUSTIN DUPRÉ

PUBLIÉ

SOUS LE PATRONAGE

DE LA SOCIÉTÉ DE PROPAGATION

DES LIVRES D'ART

1894



TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).



Héliog Dujardin

AUGUSTIN DUPRE

par P J David d'Angers

Musee Carnavalet)

CHARLES SAUNIER

AUGUSTIN DUPRÉ

ORFÈVRE, MÉDAILLEUR
ET GRAVEUR GÉNÉRAL DES MONNAIES

PRÉFACE DE M. O. ROTY, MEMBRE DE L'INSTITUT



PARIS

SOCIÉTÉ DE PROPAGATION DES LIVRES D'ART

7, RUE CORNEILLE, 7

—

1894

A

M. ROGER-MARX

CH. S.

PRÉFACE

Nous assistons depuis quelques années à une véritable renaissance de l'art de la Médaille. Au Salon des Champs Élysées, au Luxembourg, les visiteurs s'arrêtent longuement devant les vitrines réservées aux graveurs et parfois s'y pressent le dimanche. Cette année encore, le jury de sculpture a voulu montrer, par les hautes récompenses qu'il a décernées à MM. Patey et Bottée, en quelle haute estime il tenait leurs travaux.

Il y a vingt ans, l'État était le seul protecteur des graveurs; aujourd'hui le particulier désire posséder, sous la forme d'une plaquette, l'image de ceux qu'il aime. Dans les musées des pays étrangers, le voyageur peut voir, placées en bonne lumière, les œuvres des médaillistes français.

Nous avons donc lieu de nous féliciter car il n'en a pas toujours été ainsi. Rendre hommage aux Maîtres qui, par leurs belles conceptions et leur puissante esthétique, ont ramené ce sympathique intérêt sur un art qui semblait abandonné, est donc un devoir. N'est-il pas également juste de

rappeler ici le nom de l'éminent écrivain d'art, M. Roger Marx, qui n'a cessé d'appeler l'attention du public sur nos travaux et n'a négligé aucune occasion d'indiquer à l'administration des Beaux-Arts, les mesures à prendre, les réformes à apporter, pouvant contribuer à l'épanouissement d'un art vraiment national. Quant à moi, je tiens à lui en exprimer personnellement toute ma reconnaissance.

C'est au grand statuaire Chapu que nous devons la dernière évolution de la Médaille. Avant de partir à Rome comme pensionnaire sculpteur, il avait obtenu un prix de gravure. Les études spéciales qu'il avait dû faire à cette époque l'avaient préparé à comprendre les difficultés du bas-relief et certainement, de ces études, il lui était resté une délicatesse de touche qu'on retrouve dans ses statues et surtout dans cette admirable suite de médaillons, commencée à Rome, continuée à Paris et dont quelques-uns sont dignes d'être comparés à certaines médailles de Pisanello. Les artistes, ses confrères, furent unanimes à les considérer comme autant d'œuvres parfaites, résumant toutes les qualités d'art. Ils furent bientôt entre les mains des graveurs qui n'eurent plus qu'un désir, recevoir les conseils de ce maître. Il était bienveillant et bon. Aussi, consentait-il à corriger leurs études et, dans ces entretiens intimes où l'artiste donne libre cours à son cœur, il aimait à développer ses idées sur leur art. Combien j'envie ceux-là que je ne veux nommer; aussi, quelle n'a pas été ma tristesse, alors qu'à un moment de ma vie où les circonstances m'ayant rapproché de lui j'espérais le voir souvent et l'aimer, la mort l'a ravi à l'art et à l'affection de ses chers élèves.

En étudiant les expositions depuis vingt années on peut deviner combien ses conseils portèrent rapidement leurs fruits. Sous son heureuse influence les yeux se dessillent, les courages s'affirment. Aux médailles froides, classiques, d'un dessin convenu, succèdent celles de Degeorge. La médaille de l'Église de Montrouge, un chef-d'œuvre, le met de suite hors de pair. Il s'y montre respectueux de la nature, ingénieux dans les arrangements, dessinateur impeccable. Il y a dans cette médaille, comme un souffle raphaëlesque et aussi une sincérité, une naïveté, une poésie qui émeuvent. La composition est claire, les plans bien entendus, l'harmonie exquise; la forme tourne doucement et se colore avec une saillie minime. Le chemin nous est désormais tracé.

Avec Chapu et Degeorge la médaille n'est plus l'objet de curiosité banal, que l'on ne regardait que la loupe à la main. C'est désormais un bas-relief de métal. Les maîtres d'autrefois l'avaient compris : ainsi aucun souci d'étonner par le métier, parfois même ils sont malhabiles, leur préoccupation unique est l'effet décoratif.

Désormais la jeune école ne s'attache plus au métier, l'habileté de l'outil n'est rien. Il y a un but plus élevé à atteindre : celui d'être compris, d'être clair, car nous ne travaillons pas seulement pour les érudits, pour les délicats, mais encore et surtout, pour le peuple. Ne devons-nous pas, en effet, fixer sur le métal les événements principaux de notre époque, conserver les traits de ceux qui ont contribué à la gloire de notre pays? Notre mission dans l'Art est admirable. Nous notons le bien ou le mal fait, et aujourd'hui, élargissant notre domaine, nous aimons à nous inspirer des sentiments de l'hu-

manité à laquelle nous appartenons, de ses souffrances, de ses joies, de ses aspirations.

Qui de nous n'a ressenti, bien des fois, une réelle et vive émotion en songeant que les médailles sorties de nos mains, révèleront aux générations futures, le niveau de l'art à notre époque et notre ardent amour pour l'humanité.

O. ROTY,

de l'Institut.

AVANT-PROPOS

La Révolution française qui, sur les choses et les gens, eut une influence si contradictoire, a donné lieu, esthétiquement, à de nombreuses controverses. Il fut longtemps malséant de reconnaître quelque valeur à l'art révolutionnaire : les artistes, ces sensitifs mêlés à l'action, avaient-ils le droit de s'occuper d'esthétique, pouvaient-ils s'abstraire suffisamment pour produire une pure œuvre alors que tant d'événements poignaient les cœurs?

On répondait par la négative.

Depuis peu, cependant, une réaction favorable se manifeste : on s'est enfin aperçu que les hommes de cette fièvreuse époque eurent le sentiment du grandiose dans l'ordonnance de leurs fêtes; il a bien fallu reconnaître que « les Sociétés républicaines des Arts », ainsi qu'en témoignent les journaux et les rapports qu'elles publièrent, se passionnaient pour les discussions esthétiques. Enfin, les belles œuvres, inspirées par les événements et les idées, restent, les luttes d'écoles terminées, les haines des coteries politiques éteintes, pour imposer l'admiration et affirmer la gloire de leurs au-

teurs : David, Prud'hon, Houdon, Jacques-Edme Dumont.

Et non seulement la peinture, la sculpture, l'architecture, qui parlent jusqu'à un certain point à la foule, furent encouragés, mais l'art des médailles, qui semblait ne devoir être apprécié que des seules aristocraties, reprit, après une décadence de près de deux cents ans, un nouvel essor : « Dès que la Révolution commence son œuvre et à mesure « qu'elle l'accomplit, a constaté M. Roger-Marx, c'est de la « part des villes, des assemblées, des particuliers une fièvre « de mettre, à tous propos, sous tous prétextes l'actualité en « médailles. » L'orfèvrerie des églises, le bronze des cloches se transforment en monuments numismatiques et, lorsque le métal devient rare, on attend de la Victoire, du bronze.

La sévère, l'abstraite gravure en médailles dans laquelle entrent autant de préoccupations littéraires que de préoccupations esthétiques va donc enregistrer les épisodes révolutionnaires. — Qu'elle ne devienne pas triviale surtout, on la veut pure ainsi qu'aux grandes époques. — Pour répondre aux exigences de la foule, les médaillistes de l'ancien régime essaient d'oublier le maniérisme des temps royaux. Mais dans leurs plus belles tentatives : « l'Arrivée à Paris », « le Dix Août », de B. Duvivier, « l'Abandon des Privilèges » de N. M. Gatteaux, leur éducation trahit leur volonté, le passé impérieux les empêche de traduire en toute indépendance les idées novatrices.

Cette gloire était réservée à Augustin Dupré. Celui-ci, simple ouvrier orfèvre, puis graveur en médailles, arrivait à peine à la notoriété quand la Révolution éclata. Nul plus que cet affranchi de la veille à qui le régime nouveau allait

assurer les honneurs, la fortune, la célébrité n'était apte à la glorifier, à la commenter dans de symboliques compositions. Esprit ingénieux et enthousiaste, très français, assez épris d'antique pour vouloir la véritable pureté mais non gêné par cette fausse éducation qui retarde l'éclosion de la personnalité, la dévoie, ainsi qu'il arriva pour Louis David, l'observateur profond de la Mort de Marat, de la Cérémonie du Sacre, des portraits, qui, cependant, perdit tant de temps à peindre une antiquité conventionnelle, Augustin Dupré, avec ses facultés d'invention, son sentiment de l'élégance, son respect de la vérité, devait être le plus parfait interprète des idées ambiantes : il allait les traduire en « revêtant d'amabilité le symbolisme révolutionnaire (1). » — Mot très juste. Quoi de plus parfaitement élégant, en effet, que le Génie des Lois de la monnaie de 1791, que le profil de la Liberté du sou de l'an IV?

Ce sou de l'an IV, idéalisé par la seule science de son auteur, si expressif que l'on a pu croire à un portrait de Mme Récamier, amène à parler des effigies qu'Augustin Dupré grava sur diverses médailles.

L'expression et la distinction, ces qualités natives des portraitistes de notre race, s'y trouvent au plus haut degré. Par cela, le médailleur révolutionnaire s'apparente aux premiers maîtres de la médaille française : à l'anonyme de la série des Valois, à Guillaume et à Abraham Dupré. Ici comme là, même souci de vérité sans trivialité, même science de l'effet décoratif : une dentelle, la courbe d'une mèche de cheveux achève, souligne le rythme général.

(1) Roger-Marx : *Les Médailleurs français au IXe siècle.*

Telle des œuvres d'Augustin Dupré où les plans se multiplient, telle effigie, par son exécution osée, sa liberté d'arrangement semblent déjà préluder aux audaces des médailleurs du dix-neuvième siècle. — Ses mérites de maîtrise et de composition mis à part, on pourrait donc encore réclamer pour lui le titre de précurseur, titre dont le saluait, dès 1808, Joachim Lebreton dans son beau et si juste rapport sur les Beaux-Arts.

En voilà plus qu'il n'en faut pour justifier la mise en lumière d'un pareil artiste.



OUVRAGES A CONSULTER

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX D'AUGUSTIN DUPRÉ

Charles Blanc. Notice sur la vie et les ouvrages d'Augustin Dupré, lue dans la séance trimestrielle de l'Académie des Beaux-Arts, le 26 octobre 1870.

Paris, Firmin-Didot, in-4°.

S. Appleton. Augustin Dupré and his work for America. — Remarks made before the Massachusetts historical society.

Cambridge, J. Wilson, 1890, plaquette in-8°.

Joachim Lebreton. Rapport sur les Beaux-Arts, lu dans la séance du Conseil d'État du 5 mars 1808.

Imprimerie Impériale, 240 pages, in-4°.

Hennin. Histoire numismatique de la Révolution Française.

Paris, Merlin, 1826, in-4°

Renouvier. Histoire de l'Art pendant la Révolution.

Paris, Renouard, 1867, in-8°.

J. T. Loubat. The metallic history of the United States.

New-York, 1878, 2 vol. in-4°.

Roger-Marx. Les Médailleurs français au XIXe siècle.

Paris, Baschet, 1889, in-8°.



PROJET DE BILLET POUR LA CAISSE D'ESCOMPTE.

(Musée Carnavalet.)

AUGUSTIN DUPRÉ

GRAVEUR GÉNÉRAL DES MONNAIES

I

LES DÉBUTS.

Augustin Dupré naquit le 6 octobre 1748, à Saint-Étienne, où son père était établi maître cordonnier. Voué de bonne heure au travail, il reçut l'éducation sommaire donnée alors par les Frères aux enfants pauvres.

Une santé robuste semblait le destiner à quelque rude métier manuel. Il n'en fut pas ainsi cependant. Dès l'école il se

plut à dessiner. A cette époque, la légende de Mandrin, le brigand justicier, dont le souvenir restait sympathique chez les pauvres, était encore passionnante. Aussi inspirait-elle le jeune Dupré qui, entre autres dessins, aimait à crayonner sur ses cahiers, à charbonner sur les murs, les épiques combats des bandes de Mandrin et des troupes du Roi.

Saint-Étienne n'était pas, à proprement parler, un centre artistique, mais les ouvriers d'art y étaient nombreux. Il en fallait pour composer les arabesques des belles soieries, pour disposer les jolies fleurettes des étoffes imprimées; ils étaient nécessaires à la manufacture d'armes pour ciseler les pommeaux et les gardes d'épées, pour nieller les canons des pistolets et des fusils de luxe (1).

Peut-être Dupré entré jeune à la manufacture d'armes réussit-il presque immédiatement à faire valoir ses rares dispositions, car bientôt il en sortit pour suivre les cours de ciselure et de sculpture ouverts à Saint-Étienne par Jacques Olanier. Admirablement doué, d'esprit tenace, il devint facilement l'élève favori du maître, car sa merveilleuse sûreté de main, sa vive compréhension des choses et des nécessités décoratives s'étaient vite affirmées.

La perspective d'une situation avantageuse devrait l'attacher à Saint-Étienne, mais le mirage de Paris l'obsède : des travaux plus délicats, des besognes plus fructueuses, semblent l'y attendre. Dupré a vingt ans. Sous prétexte de faire, comme tout bon ouvrier, son tour de France, il quitte sa ville natale. Son père, à défaut d'argent, le dote de deux belles paires

(1) Warin, Duvivier le père, sortaient de la manufacture d'armes de Liège; Augustin Dupré, Rambert-Dumarest, Galle avaient débuté à celle de Saint Étienne. Ces établissements, aux temps des armes ciselées, entretenaient donc une élite de manieurs de burin.

de souliers; sa mère glisse dans son léger paquet de compagnon un rouleau de dix livres en pièces de six liards.

Le jeune ciseleur part à pied pour Lyon qui doit lui donner un avant-goût de Paris. Jusqu'alors son éducation artistique avait été essentiellement industrielle, à Lyon elle s'élargit : il se trouve ici en présence du grand art. Dans les écoles de la ville et dans celles des communautés, dans les monuments et dans les chapelles, il voit des tableaux et des sculptures. Son enthousiasme est extrême. Un moment il veut être peintre, il se voit enfermé en quelque couvent, occupé à peindre les vastes murs des chapelles et des cloîtres. Cependant la réalité le reprend et fait évanouir son rêve : il est pauvre et ouvrier manuel, les grandes aspirations lui sont interdites, il doit, pour longtemps encore, gagner péniblement sa vie.

Augustin Dupré quitte Lyon pour Paris. Mais dans la grande ville, malgré son talent naissant, son habileté de ciseleur, il entre chez un armurier comme simple apprenti. Les règlements des maîtrises et des jurandes sont rigoureux : après l'apprentissage obligatoire, il passera compagnon, et enfin dans un temps encore éloigné et si sa bourse le lui permet, car la maîtrise s'achète, il pourra passer maître, être libre.

Entré au pair, c'est-à-dire logé et nourri, Augustin n'a droit qu'au bout de six mois à une paie mensuelle de six livres.

Le peu de temps que lui laissent ses obligations, il l'emploie à épurer son goût, à se perfectionner dans l'art du dessin. Le livre de Jean Cousin lui apprend les proportions du corps humain, les noms et offices des principaux muscles et les moyens géométriques d'expression et de raccourci. Mais, en dépit de ses efforts, de son incontestable sûreté de main, son compagnonnage menace de s'éterniser, quand une circonstance imprévue le met en lumière et après maintes péripéties

hâte sa délivrance : un grand personnage, séduit par son talent, s'est intéressé à lui.

M. Charles Blanc conte ainsi cette anecdote : « Un jour « l'ambassadeur d'Espagne entra chez le patron de Dupré « pour lui commander la ciselure de deux épées qu'il voulait « offrir en présents diplomatiques. Ayant fait le tour de l'ate- « lier, comme pour voir de ses yeux quel ouvrier travaillait « avec le plus de talent et le plus de soin, il s'arrêta devant « l'ouvrage d'Augustin, prit plaisir à lui voir manier l'outil, « et le désigna pour l'exécution de la commande; sur quoi « le patron se récria, disant qu'il y avait d'autres ouvriers, « lesquels devaient passer avant un simple apprenti. Mais « l'ambassadeur insista et le travail fut confié à Dupré.

« Nous avons tenu dans la main l'une de ces deux épées. « Le pommeau, la poignée, la garde sont ornés de figures « qui rehaussent la forme sans trop l'altérer. Celles de la poi- « gnée n'ont qu'un relief discret, afin de ménager à la main « une prise facile et ferme. Sur le pommeau, l'on voit des « cavaliers d'une saillie plus haute, qui sortent de la boule « ou s'y enfoncent. La garde se décore de trophées arran- « gés en désordre et de héros mythologiques aux prises avec « un lion et un taureau. Le style de ces reliefs n'a rien encore « d'original; les enfants sont modelés dans le goût de La Rüe « et de Clodion, avec la morbidesse tant recherchée alors, « et les menues dépressions de la chair. Les chevaux ont des « têtes fines, de larges croupes et de l'allure; les cavaliers « rappellent ceux qui font le coup de pistolet dans les ren- « contres de Bourguignon et de Parrocel. Mais tout cela, du « moins, est traité d'un ciseau alerte et souple; les propor- « tions sont excellentes; le dessin est sû et voulu. »

Le choix de l'ambassadeur mettait Dupré dans une situa-





CARDES D'EPEES

(Musee Carnavalet

tion fausse vis-à-vis de l'atelier et de son patron. Celui-ci prétextant une amourette entre sa fille et son apprenti et la gravité d'un baiser échangé, renvoya Dupré.

« Informé de cette mésaventure, qui l'intéressait plus vive-« ment à son protégé, l'ambassadeur retire sa commande, « règle son compte et court après Augustin pour lui faire « terminer la ciselure des deux épées. Il lui loue un atelier, « lui achète des outils et lui avance un peu d'argent. Mais à « peine est-il installé, qu'arrivent les sergents de la maîtrise, « qui saisissent l'ouvrage et les outils, au nom de la loi, car « il était défendu à l'ouvrier et à plus forte raison à l'apprenti « d'exercer autre part que chez un maître. Il fallut cette fois « se cacher, se procurer de nouveaux instruments et travailler « seulement la nuit. »

Bonne aubaine pour l'actif Dupré. S'il est forcé de travailler en cachette, au moins peut-il librement étudier. Il complète son instruction, apprend l'histoire, l'iconologie, la fable si utile aux artistes d'alors et aux poètes, car Dupré, en dépit de sa faible instruction, s'essaie à la poésie. Mais son art surtout le prend. Il dessine, il modèle. Il fréquente sans doute le libre cours de dessin d'après le modèle vivant ouvert par la corporation des peintres, sculpteurs et graveurs, rue du Haut-Moulin, dans une ancienne chapelle, sous le nom d'Académie de Saint-Luc. — Louis David encore collégien y vint. — Ou mieux, peut-être Dupré reçoit-il déjà les conseils de Pajou dont l'influence semble manifeste dans plusieurs de ses œuvres. C'est chez le célèbre sculpteur qu'il fait la connaissance de Jacques Edme Dumont et que s'ébauche, entre les deux artistes, une amitié que les années accroîtront et qui se manifestera un demi-siècle après, en 1809, dans une cérémonie toute intime : le médailliste sera le parrain du fils

de Jacques Edme, Augustin Dumont, l'auteur du Génie de la Colonne de Juillet (1).

Sur ces entrefaites, Turgot devient ministre. L'illustre homme d'État abolit les maîtrises et les jurandes et rend le travail libre. Dupré peut dès lors travailler au grand jour. Il habite successivement rue Saint-Martin près de la rue Saint-Méry (2), rue Gervais-Laurent (3) et s'installe enfin dans le quartier cher aux orfèvres : place Dauphine, n° 10.

La notoriété lui vient.

Orfèvre, il cisèle des bijoux avec une habileté et un art infinis. Les moindres détails sont accusés, étudiés, mais sans sécheresse; la morsure de l'outil est toujours grasse, le modelé souple.

M. Charles Blanc juge ainsi un des bijoux de Dupré : « Il « y a dans son œuvre, telle pièce d'orfèvrerie, — une broche « en forme de bouton —, qu'on pren- « drait pour un dessin de Prud'hon « fouillé au ciselet. Deux femmes se « penchent timidement pour réveiller « un Amour endormi. Elles sont revê- « tues de draperies aux plis fins, qui « enveloppent la forme sans trop l'ac- « centuer, la touche du ciseau est « douce, grasse, empreinte de chaleur. « C'est un morceau exquis. »



LE RÉVEIL
DE L'AMOUR.
(Musée des Arts décoratifs.)

Ses bijoux et ses travaux d'orfèvrerie, détruits ou perdus en des collections ignorées, gardés comme des souvenirs

(1) Augustin Dumont, né le 16 thermidor an IX (4 août 1801), au palais du Louvre (Muséum des Arts), ne reçut le baptême que le 13 octobre 1809.

(2) Salon du Colisée (1776).

(3) Abbé Lebrun : *Almanach historique et raisonné des architectes, peintres, sculpteurs, graveurs et ciseleurs.* — Paris, Vve Duchenne — 1777.

chers par les descendants des grandes familles d'alors, sont difficiles à rencontrer. Mais l'esprit peut néanmoins les reconstituer grâce à une précieuse série de dessins acquis par l'Union centrale des Arts Décoratifs et conservés à son musée. Je dis que l'esprit peut les reconstituer, parce que Dupré, dessi-



FRAGMENT DE SUCRIER.

(Plâtre. — Musée des Arts Décoratifs.)

nateur parfois secondaire (1), était surtout un merveilleux exécutant : la composition cherchée en de hâtifs croquis, puis arrêtée en un dessin souvent repris, c'était au ciseleur à parfaire l'œuvre, à montrer toute la souplesse d'une main artiste.

(1) Comme dessinateur, Dupré était loin d'avoir la belle sûreté de dessin d'Augustin de Saint-Aubin dont le moindre croquis est doué de caractère : ainsi ces projets de candélabres, voisins des présents dessins, dont les sculpturales figures s'apparentent à celles de Prud'hon. Cependant l'estime du sévère David pour Dupré est expliquée et justifiée dans certaines compositions très travaillées où les lignes élégantes et précises ne laissent en rien à désirer : « Mairie de Paris », « la Confiance relève le commerce », « Paix avec l'Angleterre », etc... (Dessins du Musée Carnavalet).

Dupré vécut dans une période de transition : le style Louis XIV était mort, l'idéal style Louis XV, si français, inspiré par les caprices de la flore et de la faune, allait être délaissé pour l'ornementation déjà plus sévère de Louis XVI, prélude de la sécheresse révolutionnaire. Le ciseleur suivit l'évolution du goût, mais on peut affirmer que, dans ses travaux d'orfèvrerie, il se tourna souvent en arrière, s'attardant à admirer les glorieuses mythologies Louis XIV : cela, très sensible dans ses gardes d'épée où des figures et des détails chers aux contemporains du Roi-Soleil se mêlent aux ornements rocaille. Et ce fut peut-être l'originalité de Dupré que cette indépendance qui lui permit d'enfreindre les lois de la mode et de mettre la grâce des temps royaux jusque dans l'austérité des monnaies républicaines.

Les dessins du musée des Arts Décoratifs, antérieurs à la Révolution, montrent en effet Dupré sous des aspects très divers : il sait la grâce des hauts bustes de femmes, l'élégance des croupes de chevaux, les attitudes des épagneuls et des lévriers dont il arrive à tirer décorativement parti, les courbes des cols de cygnes, les reploiements des couleuvres et des allégoriques dauphins; il sait, en de futiles bijoux, encadrer de guirlandes de roses des cœurs enflammés, grouper les attributs des plaisirs champêtres : mandores, musettes et flambeaux d'amour enrubannés; il connaît les grimaces des mascarons, les enroulements des dragons, les courbes des feuilles.

Aussi, dans ses œuvres, les batteries de fusil se transforment-elles en furieux dragons; les angles des salières, sur les parois desquelles la mer furieuse balance des navires aux élégantes voilures, sont-ils ornés de dauphins affrontés qui se retrouvent encore sur de délicieux encadrements, tandis



LA TOILETTE.



LES ÉPOUSAILLES.



LA MATERNITÉ.

Compositions pour l'encrier de l'impératrice Marie-Louise.

(Étain. — Musée des Arts Décoratifs.)

que sur d'autres s'enrubannent des couleuvres. Puis, ce sont, pour rendre précieux le travail d'une clé de montre, un satyre, une coquille, une simple feuille d'acanthe transformée dans le goût d'alors (1).

Veut-on se faire une idée plus précise de l'exécution déli-



JETON POUR LES SIX CORPS DE MARCHANDS.

(Dessin. — Musée Carnavalet.)

cate? Des modèles en plâtre et en étain d'Augustin Dupré, également conservés au musée des Arts Décoratifs, vont le permettre : un sucrier s'ornemente de satyres qui se jouent au milieu de guirlandes de roses, deux boutons en étain reproduisent le « Réveil de l'amour », dont parle si élogieusement

(1) Ces dessins, sur papier jauni, où entrent du crayon, de la gouache, du lavis ne pouvaient faire espérer de bonnes reproductions. On a donc dû renoncer à en intercaler quelques-uns dans cet ouvrage.

Charles Blanc, et le « Sacrifice à l'Amour », autre charmante composition où deux femmes drapées à l'antique s'avancent vers un autel que domine le terrible petit dieu.

En contraste avec ces choses contemporaines des aristocratiques bergeronades de Trianon, de petites plaquettes à sujets antiques, exécutées pour l'encrier de l'impératrice Marie-Louise et conçues sous l'inspiration de David, affectent la raideur chère aux nouveaux temps. Mais contre la volonté de Dupré, la grâce ne perd pas ses droits : en dépit de la sécheresse voulue, telle figure, telle draperie s'incline, se moule avec l'élégance de jadis.

Le musée Carnavalet complète heureusement la bonne impression laissée par ces différents travaux, avec les trois splendides gardes d'épée que lui a léguées M. de Liesville. Deux sont en cuivre et, par leur style et leur décor, rappellent l'ornementation courante du dix-huitième siècle : en des cartouches contournés, sur l'une, un combat de cavaliers, sur l'autre, une Bellone et un guerrier au repos ; la troisième, en acier, d'une ornementation plus sévère et somptueuse, un peu Louis XIV, est surtout intéressante en ce qu'inachevée elle montre la merveilleuse sûreté d'outil de Dupré : une déesse casquée, assise sur un lion couché, tient de la main gauche une épée ; son bras droit se tend vers un œil rayonnant. La figure, d'un beau modelé, est élégante sans préciosité, le lion couché garde une vivante allure. Le faire de tout cela est large et gras, l'œil se plaît à terminer les parties inachevées, reconstitue l'épée entière et s'émerveille de ce travail splendide.

Mais les sérieuses études d'Augustin Dupré l'ont préparé à un art plus hautain. Sa savante technique, mise au service d'une imagination délicate, d'un goût épuré, va lui permettre d'exécuter d'impeccables médailles : les six corps de mar-



AMORIS MUTUI PIGNUS.

Allégorie pour la naissance du duc de Normandie.

(Bas-relief, plâtre. — Musée Carnavalet.)

chands, l'ayant chargé d'interpréter, sur leur jeton, la devise : Vincit concordia fratrum, il conçoit une œuvre simple et puissante : Hercule tente vainement de rompre, sur son genou, un faisceau.

Cette médaille et d'autres exposées, en 1776, au salon du Colisée, classent Dupré parmi les meilleurs médaillistes. Des travaux officiels lui sont confiés. En 1782, il commémore la jonction souterraine de l'Escaut et de la Somme, dans une



JONCTION SOUTERRAINE DE L'ESCAUT ET DE LA SOMME.
(Bronze. — Musée Carnavalet.)

composition allégorique, très dix-huitième siècle, d'une grande habileté. La maquette en cire, d'un module assez grand, actuellement au musée Carnavalet, permet de se rendre compte de son talent de modeleur. Les gradations sont heureuses, les lignes pures et il faut surtout louer la belle courbe des torses et l'habile indication des muscles. Mais ce n'est pas encore là le style concis qui lui assurera la gloire. L'œuvre est d'un joli maniérisme qui, trois ans plus tard, s'épanouit entier dans un projet de médaille composé pour la naissance du duc de Normandie : Louis XVII. La légende Amoris mutui

Pignus fut le prétexte d'une gracieuse scène en laquelle la France recevait un enfant nouveau-né des mains d'un jeune homme : l'Amour.

A partir de ce moment Dupré va réformer son style, se rapprocher des partisans de l'antique. Il aura encore des hésitations, des retours, mais de moins en moins sensibles; et, lorsque la République américaine triomphante voudra perpétuer le souvenir de ses glorieux débuts, elle pourra s'adresser à Augustin Dupré qui gravera pour elle d'inoubliables médailles.



II

L'AMÉRIQUE.

L'enthousiasme d'un peuple sera toujours très complexe. La masse est sûrement désintéressée, mais non les individus : des mobiles divers les font agir, et dans la fièvre même, le côté profitable des choses tout à coup leur apparaît.

Cela fut très marquant dans le grand mouvement en faveur de l'Indépendance américaine. Si, en France, dans le peuple, en haine de l'Angleterre, l'héréditaire ennemie, les sympathies pour les insurgés furent grandes et désintéressées, il n'en fut pas tout à fait de même dans les autres classes. Les cadets de famille y virent une distraction, peut-être la fortune; la bourgeoisie mercantile, un excellent débouché pour ses produits : par ces temps de trouble, les Américains ne pourraient produire, et force leur serait de venir demander à la France, le pays ami, ce qui leur manquerait.

Pierre Caron de Beaumarchais, tripoteur génial, et jusqu'ici heureux, entra dans l'affaire, s'entremit pour la fourniture des armes et l'armement des vaisseaux. Mais cette fois, sincèrement enthousiaste, ses affaires allèrent mal.

D'autres réussirent mieux, les artistes par exemple. Lorsque l'Indépendance américaine fut définitivement proclamée,

il fallut bien honorer les dévouements et conserver la mémoire des grandes luttes.

En 1784, le parlement de Virginie demande à Houdon une statue de Washington. Le grand sculpteur passe en Amérique d'octobre 1785 à janvier 1786 et exécute les bustes des principaux défenseurs des libertés américaines. Cependant cela ne suffit pas. Pour perpétuer le souvenir des derniers événements et de leurs acteurs, le Congrès choisit l'expression d'art la plus noble : la médaille.

Grâce aux médailles, les traits des grands hommes, la mémoire des faits seront conservés inoubliablement et pourront être multipliés à l'infini, et, comme elles doivent valoir encore par leur haut mérite artistique, les Américains ne peuvent mieux faire que de s'adresser à la France. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres décidera des motifs et des devises (1), les premiers médaillistes français les exécuteront.

Benjamin Franklin, ministre plénipotentiaire des États-

(1) Pour la confection des devises des premières médailles, certains membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avaient été consultés officieusement. A partir de 1785, l'Académie le fut officiellement ainsi qu'en témoigne le *Registre des Assemblées et Délibérations de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres pour l'année* 1785 :

« M. le Secrétaire (Dacier) a fait part d'une lettre de M. Humphreys, ancien » colonel au service des États-Unis, par laquelle il demande trois médailles pour » Messieurs Washington, le général Gates et le général Green. Il envoie en même » temps des renseignements sur ces trois personnes. »

L'Académie, après avoir décidé que chacun de ses membres composerait et proposerait une inscription, désigna une commission chargée de reviser le travail commun. Cette commission fut composée de l'abbé Barthélémy, de Dupuy, de Brotier, de Le Blond et plus tard de M. de Bréquigny.

Le représentant des États-Unis se réservait de modifier les décisions de l'Académie. C'est ainsi que pour la médaille du général Green : SALUS PROVINCIARUM AUSTRALIUM fut changé en SALUS REGIONIUM AUSTRALIUM ; que pour celle du général Morgan l'inscription de l'exergue devait être : CÆSIS AUT CAPTIS AD COWPENS HOSTIUM ** SIGNIS RELATIS ** 17 JAN. 1781 ; et, pour l'amiral John Paul Jones, celle du revers : PRIMUS AMERICANORUM TRIUMPHUS NAVALIS.

Unis à Paris, est chargé de l'exécution des décisions du congrès. Le philosophe connaît Dupré. Il habite Passy et Dupré possède près de là, à Auteuil, rue Boileau, une petite maison de plaisance. Ils sont matineux tous deux. Dupré se rend chaque matin à Paris, par le Cours-la-Reine, en fumant sa pipe. Il rencontre Franklin qui suit le même chemin. Une occasion quelconque les fait se lier et voilà le graveur et le philosophe amis. Dupré, en 1778, lui grave son cachet avec cette devise : In simplici salus (1). Mais malgré ces relations et les sympathies que semble avoir Franklin pour le graveur, ce n'est pas à lui qu'il s'adresse pour l'exécution des premières médailles. Par une pusillanimité bien américaine, il va aux notoriétés consacrées, à Benjamin Duvivier, membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture et Graveur général des monnaies. Ce fut donc lui qui exécuta la médaille votée par le congrès, à Washington, pour l'évacuation de Boston, « médaille d'habileté ouvrière, mais sans la moindre inspiration d'imagination ou de génie » (2) et celles du colonel de Fleury, de William Washington et de Howard, tandis que Gatteaux, associé de l'Académie, exécute celles de Gate, de Wayne et de Stewart.

La confiance de Franklin dans les titres de Benjamin Duvivier semble si grande qu'il passe sur un prix qui lui paraît exagéré ainsi qu'en témoigne une lettre adressée au président du Congrès, Huntington :

Passy, 4 mars 1780.

Monsieur, Conformément à l'ordre du Congrès, j'ai employé un des meilleurs artistes à graver les coins pour la médaille destinée à de

(1) Aujourd'hui à la Librairie publique de Boston.

(2) S. Appleton : *Augustin Dupré and his work for America.*

Fleury. Le prix d'un pareil travail est au delà de ce que je pensais, c'est-à-dire 1000 livres pour chaque coin. J'essaierai d'avoir s'il est possible les autres à meilleur marché.

B. FRANKLIN (1).

Peine inutile! Nous verrons que chaque médaille sera payée ordinairement 2400 livres au graveur et que Dupré demandera même davantage pour celles du général Daniel Morgan et de l'amiral John Paul Jones.

Ni Duvivier, ni Gatteaux ne satisfont complètement leur clientèle américaine : leurs œuvres sont le plus souvent froides et sans inspiration. Benjamin Franklin pense enfin à Augustin Dupré et lui confie l'exécution de l'importante médaille de la LIBERTÉ AMÉRICAINE (1783).

Le sujet était grandiose et digne d'inspirer un tel artiste. Il fallait personnifier la jeune et hardie Amérique et rappeler ses récentes et triomphantes luttes. Dupré fit un chef-d'œuvre. A l'avers, c'est dans un modelé délicat, une belle et énergique jeune fille qui, nimbée par sa flottante chevelure ondulée, l'épée de justice à l'épaule, semble s'élancer dans un rayonnement de gloire (2); au revers, c'est dans une composition d'une grâce exquise, Hercule enfant (l'Amérique) étranglant deux serpents, tandis qu'à son côté, une élégante Minerve (la France), une épée à la main, s'apprête à frapper le léopard anglais dont elle évite les attaques avec son bouclier fleurdelisé. Dès son apparition cette médaille fut l'objet d'une admiration sans bornes tant en France qu'en Amérique; mais ainsi que très souvent il arrive, les éloges allèrent moins à la belle figure de l'avers, si parfaite, qu'à l'allégorie du revers. On

(1) J. T. Loubat : *The metallic history of the United States*, p. XI.

(2) Ce profil a fortement inspiré les successeurs de Dupré. Dès 1792, Galle, dans sa médaille des ARTISTES RÉUNIS DE LYON A LA CONVENTION, la copie maladroitement.













I_II LIBERTAS AMERICANA III_IV GÉNERAL GREEN

V VI GÉNERAL MORGAN

(Cabinet des Médailles)

s'extasia sur le parti que Dupré avait su tirer de la légende : Non sine diis animosus infans, et Benjamin Franklin plus que les autres.

Cette admiration, si légitime, dure encore, ainsi que l'atteste M. Appleton : « Le génie de Dupré travailla cette idée dans « une forme si magnifique que cette médaille occupera tou- « jours un rang élevé parmi les meilleures productions de « l'art moderne. »

Franklin, âgé de près de quatre-vingts ans, va quitter la France (1784). Ses admirateurs demandent à Dupré une médaille du philosophe. Turgot en compose la légende : Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis.

« Ce portrait, dit M. Charles Blanc, d'un relief assez haut, « est traité dans le sentiment de l'École française qui a tou- « jours attaché de l'importance au rendu de la chair. L'artiste « en a fait sentir les méplats, la mollesse et, pour ainsi dire, le « frémissement, de façon à bien dire l'âge du modèle. Il a fran- « chement accusé les touches que le doigt du temps imprime « sur le visage : mais, par dessus tout, il a exprimé à merveille « la physionomie morale du sage américain, sa fine bonho- « mie, sa sagacité profonde, son air de sécurité et d'intégrité. »

Le revers, non moins remarquable est une libre interprétation de la devise de Turgot : un génie, d'anatomie délicate, dans une pose comme aérienne, tient de sa main droite une torche enflammée par l'électricité et de sa main gauche, une couronne brisée; un sceptre est à ses pieds (1). Ainsi, la

(1) Les dessins au crayon de Dupré, pour l'avers et le revers, se trouvent à la Librairie publique de Boston. Ils sont datés de 1783. Le dessin de l'avers est un portrait original de Franklin, la composition du revers diffère légèrement de l'exécution définitive.

Les coins et deux épreuves d'une médaille plus petite du philosophe font également partie de la collection de Boston.

main obéissante du graveur interprète magnifiquement les poétiques images écloses en son cerveau. Une répétition de cette médaille sera frappée deux ans plus tard, en 1786; mais cette fois l'harmonieux génie disparaîtra malheureusement et se trouvera remplacé par une couronne de chêne.

Franklin, avant de mourir, veut revoir l'Amérique. Le colonel Humphreys est nommé à l'ambassade de Paris. C'est donc lui qui est chargé de commander à Dupré la médaille offerte par les États-Unis au général Nathaniel Green.

Le contrat passé entre le colonel D. Humphreys et Augustin Dupré a été conservé. Sa reproduction offrira quelque intérêt en ce qu'elle fixera sur les prix, les conditions de travail et la façon méticuleuse dont les Américains d'alors traitaient déjà les affaires, même purement artistiques :

Je soussigné, Augustin Dupré, graveur en médailles et médailliste de l'Académie Royal de Peinture et de Sculpture, m'engage envers Monsieur le Colonel Humphreys à graver la médaille représentant le portrait du général Green.

Au revers, la Victoire foulant aux pieds des armes brisées avecque la légende et l'exergue, et répond de la fracture des coins jusqu'à la concurrence de vingt quatre médailles, dont j'en fourniray une en or à mes frais et dépend (le diamètre de la médaille sera de la grandeur de vingt quatre lignes).

Le tout aux conditions suivantes : que les deux coins gravés de la dite médaille me seront payé la somme de deux mille quatre cens livres en remettant les deux coins après avoir frappé les vingt-quatre médailles que désire Monsieur le colonel.

Fait en double, entre nous, ce dix-neuf novembre mil sept cens quatre vingt cinq (1785) à Paris.

D. Humphreys.

Dupré (1).

(1) Loubat, p. XLI. — J'ai conservé l'orthographe de ce traité, comme plus

Dans la médaille du général Nathaniel Green, Dupré montra surtout ses qualités de portraitiste : compréhension de la vie et de l'expression, science du modelé. Mais le revers, une victoire ailée tenant une couronne de lauriers, maniérée dans le sens de l'époque, manque de grandeur.

La réputation de Dupré est maintenant inattaquable. Aussi D. Humphreys nommé ambassadeur à Londres, conseille-t-il à son remplaçant à Paris, Thomas Jefferson, de s'adresser à Dupré pour un nouveau travail :

Londres, 30 janvier 1786.

Cher Monsieur, Gatteaux, le graveur, habite la rue St-Thomas du Louvre, vis-à-vis le Trésor du Duc de Chartres.

Puisque, depuis le retour de Houdon, il n'y a plus d'obstacle au commencement de la médaille du général Washington je désirerais, si cela vous est possible que vous vous adressiez à Duvivier qui demeure au vieux Louvre et que vous lui proposiez d'entreprendre cette médaille selon les conditions qu'il a offertes, lesquelles étaient je crois, 2400 livres non compris l'or et la dépense pour la frappe. Si cela ne lui convenait pas, nous serions obligés de laisser cela en suspens jusqu'à ce que Dupré ait fini la médaille du général Green. — Gatteaux possède la description de la médaille du général Washington.

Je suis, Monsieur, votre très obéissant et humble serviteur.

D. Humphreys (1).

loin, les tournures parfois bizarres des lettres adressées par l'ambassade d'Amérique à Augustin Dupré.

Les lettres échangées entre le gouvernement des États-Unis et ses représentants à Paris, sont traduites pour la première fois le plus textuellement possible Les originaux se trouvent dans le livre de M. Loubat.

(1) Loubat, p. 6.

Cette médaille reste à Duvivier. Mais bientôt celles de l'amiral John Paul Jones et du général Morgan sont confiées à Dupré :

A Monsieur Dupré,

Graveur en médailles et médailliste de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture.

Monsieur Jefferson ayant reçu des ordres au sujet des médailles à faire serait bien aise d'en traiter avec Monsieur Dupré, s'il voudrait bien lui faire l'honneur de passer chez lui demain matin avant les onze heures.

Samedi 3me janvier 1789 (1).

Et le mois suivant, l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres ayant délibéré, et Jefferson modifié, bien entendu, ses décisions, Augustin Dupré reçoit cette nouvelle lettre :

Monsieur Jefferson a l'honneur d'envoyer à Monsieur Dupré les devises des médailles pour le général Morgan et le contre-amiral Paul Jones qu'il vient de recevoir de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres et dont il propose à M. Dupré l'entreprise, en répondant du succès des coins jusqu'à frapper trois cents cinquante de chaque médaille en or ou bronze, et d'en fournir les épreuves en étain au fin du mois de mars prochain, à fin que les médailles peuvent être frappées toutes avant le 15me avril. Il le prie d'avoir la bonté de lui indiquer les conditions auxquelles il les entreprendra, et M. Jefferson aura l'honneur d'y répondre au moment qu'il les recevra.

Ce 13me février 1789.

Médaille pour le général Morgan, de 24 lignes de diamètre.

Le général à la tête de son armée charge l'ennemi.
Légende : VICTORIA LIBERTATIS VINDEX.

(1) Loubat, p. XLIV.

Exergue : FUGATIS CAPTIS AUT CÆSIS AD COWPENS HOSTIBUS 17 JAN. 1781.

Revers : l'Amérique reconnaissable à son écusson appuie sa main gauche sur une (*sic*) trophée d'armes et de drapeaux, et de la droite, couronne le général incliné devant elle.

Légende : DANIELI MORGAN DUCI EXERCITUS.

Exergue : COMITIA AMERICANA.

Médaille pour le contre-amiral John Paul Jones de 24 lignes.

Type : Sa tête (M. Houdon fournira le buste en plâtre).

Légende : JOANNI PAULO JONES CLASSIS PRAEFECTO.

Exergue : COMITIA AMERICANA.

Revers : Combat de vaisseaux.

Légende : HOSTIUM NAVIBUS CAPTIS AUT FUGATIS.

Exergue : AD ORAM SCOTLÆ 23 SEPT. 1779 (1).

La grande notoriété est venue à Dupré. Il porte, comme on l'a vu sur la suscription de l'avant-dernière lettre, le titre de Médailliste de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture, et se trouve adjoint à la Monnaie à Benjamin Duvivier. Peut-être prévoit-il, dans l'exécution des deux nouvelles médailles, un travail exceptionnellement long, car il demande pour leur exécution un paiement supérieur à la somme habituellement allouée.

Jefferson résiste :

A Monsieur Dupré,

graveur en médailles, à Paris.

Monsieur Jefferson a l'honneur d'observer à Monsieur Dupré qu'il ne donne pas pour les médailles de 24 lignes ni à Monsieur Duvivier ni à Monsieur Gatteau que 2,400 livres, que, c'est là ce qu'il a payé à Monsieur Dupré aussi pour celle du général Greene, et que Monsieur

(1) Loubat, p. XLV.

Dupré n'a demandé que ça dernièrement pour celle du général Morgan. Monsieur Jefferson ne peut pas consentir donc de donner plus. A ce prix, il attendroit ce que Monsieur Dupré pourrait faire de mieux, de soi-même, et non pas par des artistes subalternes. Pour ce qui regarde le temps, peut-être qu'il seroit possible de le prolonger un peu pour la médaille de l'amiral Paul Jones, cet officier étant actuellement en Europe. Monsieur Jefferson aura l'honneur d'attendre la réponse de Monsieur Dupré et sera charmé de pouvoir conclure cet arrangement avec lui.

Ce 15e février 1789.

Th. Jefferson (1).

Augustin Dupré revint sans doute sur ses exigences, car il exécuta les deux médailles de Green et de Paul Jones. Ses projets étaient grandioses, en véritable artiste il les réalisa tels : aussi, ces deux médailles peuvent-elles compter parmi ses chefs-d'œuvre.

Pour graver le profil de Paul Jones, Dupré se servit du buste de Houdon. Le modelé, dans un relief à peine sensible, est savant, l'expression vive, l'ensemble inoubliable : on sent l'homme tenace et audacieux dont l'énergie semble incluse dans les multiples traits du visage. Le revers rappelle le célèbre abordage du *Bonhomme-Richard* et du *Sérapis :* les somptueux vaisseaux se présentent à travers la fumée toutes voiles déployées, dans un ensemble singulièrement décoratif; les plans multiples sont si bien ordonnés qu'aucune dépression n'en vient déranger l'ordre, les dispositions si bien prises que le champ se trouve admirablement rempli (2).

(1) Loubat p. XLV.

(2) Dans une bibliographie du livre de M. Loubat parue dans le tome XLIII de la *Gazette des Beaux-Arts*, Duranty semble croire que les critiques qui sont contenues dans l'intéressante lettre ci-dessous s'adressent à la médaille de Dupré. Cette lettre est datée de 1788 et les médailles ne sont commandées qu'en 1789; Augustin Dupré demeurait 10, place Dauphine, et le médailliste dont il est

Sur l'avers de l'autre médaille, l'Amérique personnifiée par une reine indienne couronne le général Morgan. Les figures sont sveltes, les mouvements beaux, les jambes légèrement fléchissantes, les têtes inclinées donnent de la

question, cul-de-sac Taitbout; les termes de la lettre, très précis au reste, ne parlent de la médaille de Dupré que comme d'une chose à venir:

A son excellence Thomas Jefferson.

A bord du Wladimir devant Oczacoff, 29 août-9 septembre 1788.

Monsieur, quelques-uns de mes amis d'Amérique m'ont fait l'honneur de me demander des exemplaires de mon buste.

Je vous envoie les noms des huit personnes à qui j'ai promis d'en envoyer. Vous m'obligerez beaucoup en priant M. Houdon de bien vouloir les préparer et les emballer deux par deux; dites-moi aussi si M. Short à qui je présente mes respects, voudra bien prendre la peine de les envoyer par la meilleure occasion (via Havre-de-Grâce) en écrivant en même temps quelques mots à chacun de ces messieurs. Je lui en serai particulièrement reconnaissant.

Avant de quitter Copenhague, j'écrivis à M. Amoureux, marchand à l'Orient de disposer de quelques-uns de mes articles et de vous en remettre le montant. J'espère qu'il l'a fait et que ce qu'il vous a remis est suffisant pour payer M. Houdon ainsi que les frais de la frappe de la médaille dont les États-Unis ont bien voulu m'honorer. Mais au cas où cela ne suffirait pas, j'ai prévenu le Dr Bancroft qui paiera toutes les traites que vous tirerez sur lui pour mon compte, jusqu'à concurrence de quatre ou cinq mille livres. Dès que les coins seront achevés il me faudra quatre médailles en or. J'en présenterai une aux États-Unis, une autre au roi de France et je ne puis me dispenser d'en offrir une à l'Impératrice. Comme les coins me seront réservés, j'ai l'intention de frapper quelques médailles en plus; aussi je vous prie, en attendant, de défendre la frappe d'une seule médaille d'argent ou de cuivre.

Je vous envoie ci-joint, pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, un extrait de mon journal sur mon expédition de France en Hollande dans l'année 1779, mais j'ai plus confiance cependant en votre jugement qu'en le leur. Il y a un médailliste qui a exécuté pour moi trois médailles; l'une représente le combat entre le *Bonhomme-Richard* et le *Sérapis* (1). La position des deux navires est assez exacte, mais les figures importantes sont situées beaucoup trop près des

(1) La librairie publique de Boston ne possède pas cette médaille, mais une gravure représentant le combat du *Bonhomme Richard* et du *Sérapis* qui fut envoyée à Dupré pour le guider dans le dessin des navires. Le même établissement possède aussi un profil en bronze de Paul Jones par Dupré d'un module plus grand que la médaille qui a été frappée.

souplesse aux personnages. — Dupré semble avoir beaucoup aimé cet arrangement, car on le retrouve dans la médaille du CULTIVATEUR LABORIEUX, qu'il exécuta vers la même époque pour le prix d'agriculture fondé par l'abbé Raynal.

Cet avers évoque une calme grandeur, le revers est tout autre : c'est au plus fort de la bataille, alors que le canon tonne et étouffe la voix impérieuse des chefs, le général Morgan à cheval suivi par le carré compact des confédérés, poursuivant l'ennemi qui fuit dans la fumée. Tout est vif, fouillé et coloré; de plus, d'une audace extrême. M. Charles Blanc, peu partisan de la multiplication des plans en médaille, s'avoue vaincu devant cette œuvre : « le combat de « Cowpens livré en Amérique par Daniel Morgan, a été le « sujet d'une médaille qui semble frémir sous le mouve- « ment des cavaliers qui bondissent et des fantassins qui « fuient dans un fond, creusé par les plis imperceptibles

principaux objets, et il les a placées du côté d'où vient le vent au lieu de les placer comme elles étaient réellement du côté de la mer, du *Bonhomme-Richard* et de *Sérapis*. Je n'ai pas présent à la mémoire le nom du médailliste, mais il demeure au 3e ou 4e étage presqu'en face d'un marbrier, un peu plus haut que votre ancienne maison, cul-de-sac Taitbout et on peut le trouver facilement. Il serait utile de voir cette médaille quoique ce ne soit pas une chose à copier. Je ne comprends pas dans l'extrait de mon journal les extrêmes difficultés que j'ai rencontrées en Hollande, ni mon départ du Texel dans l'Alliance quand je fus poussé par l'amiral Rhynst en face de la flotte ennemie. Je n'ai pas besoin d'expliquer la situation critique dans laquelle je me trouvais en Hollande et je ne dirai pas combien l'honneur du drapeau américain dépendait de ma conduite ou comment elle affecta toutes les puissances belligérantes. Je dirai seulement que ce fut la cause principale du ressentiment de l'Angleterre contre la Hollande et de la guerre qui s'en suivit.

Il vous appartient ainsi qu'à l'Académie de déterminer si cette partie de mes services doit être relatée sur l'un des côtés de la médaille.

Je suis avec la plus parfaite estime et le plus profond attachement, de votre excellence, le plus obéissant serviteur.

J.-P. JONES (1).

(1) Loubat, p. 112.

du métal, et « où la fumée du canon va s'évanouir (1) ».

Pour l'Amérique encore, Augustin Dupré exécuta une médaille frappée à peu d'exemplaires, — deux en or et six en bronze, — et peu connue, habituellement désignée sous le nom de « Médaille diplomatique ». Ses origines, sa destination n'ont été élucidées que depuis peu. Elle semble avoir été commandée pour remercier les représentants des nations dont le concours avait été utile à la jeune république américaine ainsi qu'en témoigne la lettre suivante, adressée par Thomas Jefferson, secrétaire d'État, à William Short, chargé d'affaires des États-Unis en France.

New-York, 30 avril 1790.

Il est devenu nécessaire de décider le présent qu'il sera le plus convenable d'offrir aux diplomates lorsqu'ils prendront congé de nous. Notre choix s'est fixé sur une chaîne et une médaille en or.

Je viens vous prier de vouloir bien commander et faire exécuter les coins avec toute la célérité possible. La médaille doit avoir trente lignes de diamètre et une bélière pour recevoir la chaîne.

...Duvivier et Dupré me paraissent être les plus habiles spécialistes; peut-être le dernier est-il le meilleur des deux.

Thomas JEFFERSON (2).

Le 14 juin, William Short répond à Jefferson :

... Je confierai à Dupré l'exécution de la médaille dont vous me parlez, après avoir consulté l'abbé Barthélémy en ce qui concerne les parties en litige.

Je ne perdrai pas une minute pour la commande de ce travail.

Wm. SHORT (3).

(1) La Librairie publique de Boston possède les matrices de l'avers et du revers et une esquisse de Dupré en cire, de la bataille de Cowpens.

(2) Loubat, p. 118.

(3) *Ibid.*, p. 119.

Quoique fort admirée lors de son apparition, cette médaille dont l'idée et l'ordonnance sont de Jefferson (1), ne saurait pourtant compter parmi les belles œuvres de Dupré : le sujet de l'avers, l'Amérique personnifiée par une reine indienne souhaitant la bienvenue à Mercure, dieu du commerce, est gracieusement traité; mais le revers, surchargé par les emblèmes et les écussons de la République américaine, ne peut valoir que par son côté orfèvre d'exécution impeccable.

Sa fabrication n'alla pas sans difficulté. Après la frappe d'une épreuve les coins se brisèrent, comme en témoigne la lettre suivante adressée à Augustin Dupré par William Short :

Monsieur,

Comme je ne pense pas que vous ignoriez que la médaille pour l'Amérique, dont le coin a péri à l'épreuve du balancier, est promise depuis longtemps à des personnes d'un caractère distingué, sans doute vous ne serez pas surpris de l'intérêt que je prends à ce que ni la délicatesse des donateurs ni l'empressement des légataires soient compromis.

Or, je ne vois, Monsieur, qu'un seul moyen de l'éviter, c'est de remettre aux donateurs, pour le moment, la seule épreuve que le coin a permis et qui est entre vos mains; ce moyen, en écartant tout soupçon de négligence de ma part, évite aussi aux États-Unis le désagrément de paraître avoir oublié ses promesses.

Veuillez donc bien, Monsieur, vous prêter à cet arrangement, dont les personnes intéressées ne manqueront pas certainement de vous tenir compte, vos droits sur la fabrication n'étant d'ailleurs que retardés, puisque le coin doit être refait.

Je vous prie donc, Monsieur, de remettre la médaille au porteur, afin que je puisse la présenter pour remédier, en quelque sorte, à l'accident, et dans le cas où vous penseriez devoir la retenir, veuillez bien m'en

(1) La maquette de l'avers et les deux coins se trouvent à la Librairie publique de Boston.

informer par écrit afin que je puisse me justifier de toute autre manière vis-à-vis des personnes intéressées.

Je suis très parfaitement, Monsieur, etc.

William Short (1).

Le comte de Moustier, à qui un exemplaire de cette médaille était destiné, écrivait un peu plus tard à Augustin Dupré :

A Monsieur Dupré,

graveur, place Dauphine, 10.

J'ai eu d'autant plus de regret, Monsieur, du retard qu'a éprouvé l'exécution de la médaille qui m'a été destinée par le gouvernement des États-Unis, que j'ai appris qu'il était dû à des causes qui ont dû vous contrarier. J'espère qu'une troisième opération aura un succès complet. Je le désire plus vivement depuis que j'ai vu par l'empreinte en métal qui est chez M. Short, combien cette médaille est agréable à produire par un Français en pays étranger qui aime à y faire valoir ses compatriotes. Lorsqu'elle sera achevée je vous serai fort obligé de vouloir bien me la remettre, puisque M. Short doit s'absenter.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. de Moustier (2).

Les coins furent terminés en 1792 et deux médailles en or, à bélière, frappées pour le marquis de la Luzerne, ancien ministre de France aux États-Unis et pour le comte de Moustier, ministre en fonctions.

Ces cadeaux étaient d'importance, car aux médailles étaient jointes des chaînes d'or exécutées par Auguste, orfèvre de Louis XVI. Dans une lettre adressée à Thomas Jefferson, William Short en détaille le prix :

(1) Loubat, p. 122.
(2) Loubat, p. 123.

Paris, le 8 février 1792.

Cher Monsieur, les médailles diplomatiques commandées il y a si longtemps, et qui avaient été arrêtées d'une façon si inattendue pour les raisons déjà données, ont été enfin terminées et remises avec leurs chaînes, celle pour M. de la Luzerne à M. de Montmorin et celle pour M. de Moustier, à lui-même.

Vous trouverez ci-joint copie des prix. Les originaux avec les quittances restent entre mes mains et sont à votre disposition. Elles ont été payées ensemble 2,400 livres au graveur Dupré au moyen d'un chèque sur les banquiers d'Amsterdam. Le tout se monte, comme vous le verrez, à 14,570 livres. Le change étant de 32 1/2, cela fait 3,946. I. Le prix nominal des chaînes était de plus de 6 livres et 13 l. 10. Le prix de l'or ayant augmenté par suite des assignats, mais le change en florins étant descendu dans une plus grande proportion, le prix en florins est moindre que ce qu'il aurait dû être.

L'or employé dans les chaînes était de 20 carats de titre ordinaire et pesait, pour la première, 4m. 50, 4 1/2 gr. 31 d., pour la seconde, 1 m. 60, 4 gr. L'or des médailles était plus beau suivant l'usage. Deux médailles d'or ont seulement été frappées. Les six en bronze attendront vos ordres.

Votre obéissant serviteur.

Short (1).

Par les belles œuvres de Dupré, par celles, de valeur moindre quoique intéressantes, de Benjamin Duvivier et de Gatteaux, l'Amérique pouvait donc être fière de sa numismatique. Aussi, dès 1789, Thomas Jefferson eut-il l'idée de publier une liste de toutes les médailles commandées par les États-Unis.

A cette occasion la lettre suivante fut adressée à Dupré :

A Monsieur Dupré,
graveur en médailles,
Paris.

Monsieur Jefferson va faire imprimer des explications de toutes les médailles pour les envoyer avec les médailles aux souverains de l'Eu-

(1) Loubat, p. 124.

rope : il lui manque celle de M. Franklin faite par M. Dupré; il le prie de lui en prêter un exemplaire, et de lui en communiquer l'explication aussi s'il y en a été une de faite comme il y en avait sans doute.

Ce 23 février 1789 (1).

Ces seules médailles auraient pu assurer à Dupré une haute place parmi les médaillistes de tous les temps. Cependant, pour une révolution plus profonde, celle de France, il va s'élever encore, épurer son art et créer des œuvres qui pourront aller de pair avec les plus belles médailles de l'antiquité : ainsi le sou de l'an IV.

(1) Loubat, p. 1.



SAINT GEORGES.

(Poinçon. — Musée Carnavalet.)

III

LES PRÉLUDES DE LA RÉVOLUTION.

Ces travaux pour l'Amérique, qui s'échelonnent pendant une période de près de quinze années, ne prennent pas tout le temps de Dupré. La France aussi a des gloires à laurer, d'importants faits à retenir inoubliablement.

La vaillante conduite du bailli de Suffren conserve les Indes à la France. Une médaille lui est décernée dont l'exécution est confiée à Dupré (1784). A l'avers, dans un relief assez haut, le profil imposant du bailli. La figure, les attaches du cou sont fortes et grasses, mais le profil reste beau et les traits énergiques; les chairs palpitent, l'œil luit. La coiffure elle-même par sa courbe, les mèches qui vont en boucles sous la nuque, concourent à l'effet décoratif. Au revers, pour encadrer l'inscription, une simple couronne de lauriers, mais d'un charme infini. Au lieu de la sécheresse conventionnelle, la vérité : les feuilles, ainsi que dans la nature, droites ou infléchies, serrées ou espacées, ont une vigueur singulière et s'éclairent heureusement du contraste des saillies et des ombres du métal fouillé.

Il y a peu à dire sur la très élégante médaille frappée pour la découverte des mines d'or d'Allemont (1786), et je passerais

également vite sur celle que les communes de Provence offrirent à des Gallois de Latour, dont l'avers est surchargé par une couronne inutile, si l'effigie très remarquable ne marquait un nouveau progrès dans la manière de Dupré. Au lieu d'un fort relief permettant un facile modelé, une mince saillie où les moindres traits, le plus petit muscle s'accusent admirablement : aussi ce profil ridé de vieille marquise, avec son nez bourbonien, son gros œil, vit-il intensivement. Cette médaille décernée par les communes de Provence à « l'intendant intègre, à l'ami du peuple », par sa valeur et les circonstances qu'elle rappelait mit tout à fait Dupré en vedette : l'administration des Monnaies l'adjoignit à Benjamin Duvivier.

Cet hommage public à un défenseur du peuple fait pressentir la Révolution imminente. Un an après elle éclate. La Bastille est prise. Le Tiers État s'essayant au gouvernement s'empare de la Mairie de Paris, 15 juillet 1789. Augustin Dupré, en collaboration avec Benjamin Duvivier, grave une médaille pour commémorer ce fait capital. L'avers, une tête de Louis XVI, est de Duvivier (1), le revers est l'œuvre de Dupré : la Ville de Paris se trouve admirablement symbolisée en ses armes parlantes, en son activité, par une élégante femme, dont les seins pointent haut sous une draperie aux beaux plis. Debout, elle appuie son coude sur un autel décoré d'un faisceau. De la main droite elle tient un gouvernail et de la gauche, une pique surmontée du bonnet de la Liberté. Derrière elle, un vaisseau dont la proue est décorée de fleur de lis; à ses pieds, des armes, un rouleau, un compas et la balance de la justice évoquent la vie et l'intellectualité

(1) Dupré avait également gravé un profil de Louis XVI qui ne fut pas employé.





DÉCOUVERTE DES MINES D'OR D'ALLEMONT.

(Bronze du Musée monétaire.)

Ces compositions, prises et reprises, chaque fois modifiées, permettent de suivre les transformations des idées de Dupré, son évolution vers une réalisation plus synthétique. C'est d'abord une médaille jolie sur laquelle Louis XVI qui vient de quitter son trône prête cavalièrement serment de fidélité à la Constitution que lui présentent la Liberté et l'Égalité en présence des Fédérés. Mais l'effet s'éparpille et le roi tient



SERMENT DU ROI.

(Médaille fondue. — Musée Carnavalet.)

beaucoup de place. Dupré renonce à la frapper pour le 14 juillet, l'abandonne un moment, la modifie et la présente enfin à l'occasion de l'acceptation de la Constitution (13-14 septembre 1791). Mais l'artiste l'a dès lors emporté sur le patriote : la médaille est bien ordonnée, élégante, mais sans caractère révolutionnaire : les Fédérés ont disparu.

Cependant cette belle idée des Fédérés ne pouvait être abandonnée. Considérés comme accessoires, les Fédérés












Dujardin sc

I–II. BENJAMIN FRANKLIN. — III–IV JOHN PAUL JONES

V. BAILLI DE SUFFREN. — VI DES GALLOIS DE LATOUR

(Cabinet des Médailles)

étaient de peu d'effet; acteurs principaux, ils acquièrent une inoubliable grandeur. Aussi pour la fête populaire, pour la Fédération du 14 juillet 1790, Dupré avait-il gravé une autre médaille issue de la première, mais si modifiée!

La France, très belle, très pure, assise sur un piédestal, présente aux Fédérés les tables de la Constitution sur lesquelles sont gravés les Droits de l'Homme. Tous étendent le bras, prêtent le serment, les drapeaux tumultueusement se mêlent, confondent leurs inscriptions, tandis que gisent à terre les parchemins de la tyrannie. Merveilleuse de groupement et d'arrangement cette médaille reflète admirablement l'enthousiasme d'alors, enthousiasme énorme, sincère que marquent très bien ces hommes qui, malgré leur fièvre, se présentent alignés, le bras uniformément tendu, dans un élan de pensée Une.

Grand fut le succès de cette belle œuvre. Dupré l'avait exécutée de sa propre initiative (1), il la présenta à la commission chargée de l'examen des papiers des Fédérés, à leur arrivée à Paris, qui l'agréa. Il en fut vendu trois mille tant en or qu'en argent et en cuivre, et cent mille allaient être encore frappées pour les armées, lorsque les coins, — par malveillance? — cassèrent sous le balancier. Cet accident retarda la distribution qui, les événements se succédant, fut négligée. Mais le succès de cette médaille, constaté par les journaux (2), avait été trop grand pour qu'elle fût complètement



PACTE FÉDÉRATIF.
(Musée Carnavalet.)

(1) Le Pacte fédératif avait d'abord été conçu dans un bas-relief ovale dont le moule se trouve au musée Carnavalet. Il serait à souhaiter qu'une épreuve en fût tirée.

(2) « Les marins se plaisent à porter une médaille sur laquelle sont gravés d'un

oubliée. Des imitations bonnes ou mauvaises furent multipliées à l'infini (1); certains portèrent cette médaille comme une décoration, d'autres comme une breloque.

Plus honnêtes, les frères Monneron qui, pendant la Révolution, ont frappé des monnaies particulières, demandèrent à Dupré une répétition de sa médaille du Pacte fédératif pour leur pièce de cinq sols. Sa multiplication semble avoir été prodigieuse, car on la rencontre encore fréquemment, parfois belle et bien conservée. Peut-être plus d'un de ses possesseurs la garda-t-il précieusement à côté du bouquet fané et des rubans qu'il porta dans le bel enthousiasme de la grande fête de 1790.

Jusqu'à cette époque, Augustin Dupré s'était montré artiste délicat, subtil, original, mais avec presque toujours un côté orfèvre, anecdotier, qui l'empêcha, sauf dans la LIBERTAS AMERICANA, d'atteindre à une impérissable grandeur. De plus, des influences diverses étaient sensibles dans son œuvre. Il s'était inspiré tour à tour de Pigalle, de Pajou, de Vien, de Fragonard. Dans la période qui va suivre, son œuvre sera hautement significative, ses idées se préciseront, son style

côté le serment de maintenir la Constitution, et de l'autre l'autel de la patrie, sur lequel jurent les soldats dans la belle attitude du tableau des Horaces. Le ruban est aux couleurs de la nation, avec un profil du Roi, autour duquel on lit : *Ses vertus l'ont mis là.* »

MONITEUR du 22 juillet 1790.

(1) « Pour répondre au désir que le public a témoigné de se procurer la représentation du sujet de la médaille donnée par la municipalité à MM. les députés confédérés, MM. Bossange et compagnie s'empressent d'en offrir une exactement semblable, mais beaucoup plus grande et d'un métal différent, pour éviter de la confondre avec celle des députés. A Paris, chez MM. Bossange et compagnie, rue des Noyers, 33. Prix, 1 l. 4 s. »

MONITEUR et JOURNAL DE PARIS du 23 juillet 1790.

deviendra plus mâle et concis, enfin il s'affirmera complètement dans d'immortelles interprétations des idées révolutionnaires. Et si de temps à autre une très lointaine influence se fait sentir, ce sera celle de ces deux illustres maîtres : David et Prud'hon.



PIÈCE DE CINQ SOLS DES FRÈRES MONNERON.

(Bronze. — Musée Carnavalet.)

IV.

LE CONCOURS DE 1791.

La Révolution exigeait en toutes choses des hommes nouveaux; Benjamin Duvivier, graveur général des monnaies en fonction, devait donc être sacrifié. Il n'était point sans talent, mais il manquait de cet enthousiasme qui devait contribuer à rendre si originales les œuvres de son successeur. Ses effigies de Louis XVI avaient une certaine élégance et parmi ses médailles on pourrait citer celles de l'Entrée a Paris, du Mariage de Louis XVI, de la Révolution du Dix Août, si jolie. Il était de plus très officiel : fils et petit-fils de graveurs généraux, membre de l'Académie de peinture et de sculpture, de cette académie qui devait contribuer à sa déchéance.

Sur les conseils de David et des académiciens révolutionnaires, Dupré attaqua l'Administration des monnaies, ses fonctionnaires, les rendit responsables de la mauvaise fabrication du numéraire, dans une brochure violente mais technique et documentée qui pouvait se résumer ainsi : maintenant que la France est libre, elle doit avoir de belles monnaies (1).

« Les monnaies sont mal frappées, disait Dupré, leur con-

(1) *Observations présentées au Comité des Monnaies de l'Assemblée Nationale (octobre 1790) par M. Dupré, graveur de médailles.*

« tour est en dents de scie... Cet état défectueux facilite les
« contre-façons des faux monnayeurs... Les graveurs particuliers sont inhabiles et sans talent... Le graveur général
« peut leur envoyer de Paris un poinçon parfait, ils ne sauront point en tirer parti : le poinçon doit être enfoncé avec
« soin; il faut savoir distribuer les lettres et les mots, frappés
« à part, d'une manière égale et symétrique. »

A l'appui de ses critiques, Augustin Dupré cite l'hôtel des monnaies de Bordeaux qui a pour graveur particulier un serrurier; celui d'Amiens, un orfèvre; celui de Lille un horloger; celui de Bourges, un coutelier. Certains offices sont donnés à la seule faveur : on y voit figurer des perruquiers de la Cour, des jardiniers retirés, des valets de chambre du roi ou de Monsieur. A la Monnaie de Paris même, des faits identiques sont à signaler : outre six officiers subalternes, élus dans le corps des monnayeurs, qui sont : le prévôt des ajusteurs, le prévôt des monnayeurs, le lieutenant des ajusteurs, le lieutenant des monnayeurs, le greffier de la prévôté, le syndic receveur, il y a vingt monnayeurs et vingt ajusteurs, et ce nombre est susceptible d'augmentation, dont les emplois sont héréditaires : nul ne peut être reçu s'il n'est d'estoc et de ligne; les aînés sont monnayeurs, les cadets ajusteurs. Leurs filles ont le droit d'être reçues sous le nom de tailleresses. Elles donnent droit à leurs enfants mâles. Elles sont au nombre de 28, cela dure depuis six cents ans, et des privilèges sont attachés à la charge.

Augustin Dupré voudrait la suppression des nombreux hôtels des monnaies dont l'entretien est si coûteux et l'utilisation si rare, — certains chôment cinq et six ans, — et leur remplacement par un hôtel unique, installé à Paris dans un endroit spacieux, à l'île Louviers, par exemple, ou, à défaut, la

suppression des graveurs particuliers des hôtels de province. De simples monnayeurs et ajusteurs les remplaceront ; le graveur général des monnaies leur enverra de Paris les carrés tout préparés (1). Mais ce graveur général doit être lui-même un homme capable, praticien habile et artiste véritable. Dupré réclame un concours qui assurera cette haute fonction au plus digne, à celui qui saura le mieux exprimer le nouvel esprit qui anime les Français. Les emblèmes royaux, « les légendes gothiques et insignifiantes » doivent disparaître, faire place à des emblèmes et à des inscriptions en rapport avec le nouvel esprit : figures allégoriques ou faits historiques. « Et qu'on ne craigne pas que de telles repré-« sentations favorisent la courtisanerie : la vérité altérée, « dans ce cas deviendrait une satire. »

Cette brochure violente eut du retentissement ; la partie adverse riposta dans une brochure pincée, de quelques pages (2), toute défensive et ne rétorquant en rien les arguments d'Augustin Dupré.

L'Assemblée constituante devait donner raison à ce dernier.

De bonne heure les députés s'étaient préoccupés de la crise monétaire. Ainsi que tant d'autres choses, elle avait ses racines dans les vices d'organisation et l'incurie de l'ancien Régime : la multiplication des titres des monnaies, leur usure prompte permettaient aux spéculateurs de retirer de la circulation les pièces de bon aloi et de les remplacer par des monnaies étrangères ou même par des jetons sans va-

(1) Cette réforme ne fut accomplie de fait qu'à la suite des décrets des 22-28 vendémiaire an IV (14-20 octobre 1795).

(2) *Réponse aux observations présentées au Comité des Monnaies de l'Assemblée Nationale, par Monsieur Dupré.* — 14 pages in-8°, signées Anfrye.

leur, suffisamment usés. Le commerce surtout souffrait de cet état de choses.

Le 10 janvier 1700, Nourissart, au nom du Comité des finances, propose, dans un rapport, la fabrication de 25 millions de monnaie de billon : « le diamètre, l'épaisseur, « l'alliage seront modifiés en vue d'une plus forte résistance « à l'usure »; le 8 mai 1790, Bureau de Puzy présente à l'Assemblée nationale un projet de décret sur le système complet des poids et mesures dans lequel il propose de fixer invariablement le titre des métaux monnayés; le 11 septembre, l'Assemblée nomme un comité de sept membres chargés d'étudier la législation des monnaies; le 12 décembre, Mirabeau lit un remarquable rapport sur la situation monétaire : rapport documenté, plein de justes critiques, de propositions de réformes urgentes; enfin, le 11 janvier 1791, l'Assemblée nationale décide la fabrication de 15 millions de monnaie d'argent et, par les deux articles suivants, adopte l'idée du concours proposé par Dupré.

« Art. V. L'Assemblée invite les artistes à proposer le modèle d'une nouvelle empreinte et elle charge son Comité des Monnaies de lui rendre compte de leur travail dans la quinzaine.

« Art. XII. La nouvelle monnaie sera faite avec de nouveaux coins dont le modèle sera incessamment décrété par l'Assemblée Nationale. »

Les médaillistes les plus marquants prirent part au concours. Le Comité des monnaies qui d'abord devait juger, s'en remit à l'Académie royale de peinture et de sculpture pour le choix des types les plus propres à servir d'empreintes aux nouvelles monnaies. Louis David qui n'assistait plus aux séances de l'Académie, revint siéger pour la circonstance, et sa présence contribua pour une grande part au choix



L'ÉTUDE.

(Bas-relief, bronze. — Musée Carnavalet.)

qu'elle fit, et qui fut ratifié par le Comité des monnaies, des types de Dupré (1).

Le rapport lu dans la séance du 9 avril 1791, à l'Assemblée nationale, par Belzais-Courmesnil renseigne minutieusement sur les opérations du concours :

Messieurs,

Par l'article 5 de votre décret du 11 janvier, sur l'émission d'une nouvelle monnaie, vous avez invité les artistes à proposer le modèle de l'empreinte qui doit servir à sa fabrication, et vous avez ordonné à votre comité de vous rendre compte de leurs travaux.

Je viens en son nom vous apprendre que les hommes les plus célèbres dans l'art de la gravure vous ont offert, avec l'empressement du patriotisme, le tribut de leurs talents. Tous sont connus par des productions savantes qui fixeront les regards de la postérité; et il suffira de vous les nommer pour vous faire partager cette opinion.

Ce sont principalement :

MM. Duvivier, *graveur général des monnaies de France;*
Bernier, *graveur particulier de celle de Paris;*
Gatteaux, Dupré, Lorthior, *graveurs;*
De Huez, *sculpteur du roi;*

Et, en dernier lieu, M. de Rotz.

Avant de vous rendre compte de leur travail, je dois vous soumettre une réflexion générale qui paraît devoir influer sur votre détermination. Le style qui convient aux monnaies n'est pas le même que celui des médailles. Celles-ci, destinées à transmettre à la postérité des faits mémorables, exigent une composition plus variée. L'artiste peut orner son sujet par des détails, embellir l'idée principale par des idées accessoires; il est à cet égard d'autant plus à son aise que, si un seul coup de balancier ne suffit pas à son exécution, il peut les multiplier à volonté. La monnaie au contraire, exige une fabrication rapide. L'empreinte est mal choisie si un seul coup de balancier ne suffit pas pour

(1) David avait vigoureusement soutenu Dupré. Ses rapports avec l'ancien graveur général Duvivier restèrent cependant amicaux, car à la date du 18 août 1792, David remercie l'Assemblée législative de lui avoir conservé, ainsi qu'à « ses amis » Lagrenée, Duvivier, Campmas, un logement au Louvre.

l'exécuter. On est parvenu à frapper 60 pièces par minute, et le bien du service et l'économie exigent qu'il en soit ainsi.

Mais, pour cela, il faut s'éloigner du génie des médailles et éviter une trop grande complication dans les sujets. Plus l'idée est simple et mieux elle convient, et si elle est grande, si elle fait suppléer les détails par la pensée, l'objet est rempli et l'inventeur mérite des éloges.

C'est sous ce point de vue, Messieurs, que nous vous proposons l'examen des divers sujets qui vous sont offerts. Peut-être penserez vous que la plupart d'entre eux joignent à un grand mérite le défaut d'être trop recherchés pour la monnaie; mais vous ne refuserez pas vos éloges à ceux mêmes que vous ne croirez pas devoir adopter.

Notre premier désir a été de vous rendre un compte détaillé de ces divers projets; tous mériteraient ici une mention honorable, et nous aimerions à rendre cette justice à leurs auteurs; mais vos travaux sont si importants, que nous mettons au nombre de nos devoirs d'être, si je peux m'exprimer ainsi, avares de votre temps.

Ainsi, si vous ne l'ordonnez pas autrement, nous ne vous entretiendrons que de ceux qui semblent devoir fixer plus particulièrement votre attention.

M. Duvivier a offert différents projets pour la tête du roi, et personne ne l'a jamais rendue avec plus de ressemblance et de vérité.

Il a proposé pour le revers l'empreinte suivante :

La France représentée par une femme debout; elle tient de sa main droite une pique surmontée du bonnet de la liberté; elle s'appuie, de la main gauche sur l'écusson de la France.

M. Bernier a proposé entre autres sujets :

Une femme debout, représentant l'amour de la patrie, prête à défendre la liberté : sa tête est couverte d'un casque, elle tient de la main droite une épée; la gauche est armée d'un bouclier : auprès d'elle est un canon, et des boulets sont répandus à ses pieds.

On distingue parmi les nombreux sujets fournis par M. Gatteau.

1° Un globe brisé; sur les débris on voit trois fleurs de lis; du centre s'élance la liberté, tenant d'une main la pique surmontée du bonnet, de l'autre une branche d'olivier;

2° La France représentée par une femme soutenant de la main droite l'écusson aux fleurs de lis sur un autel, sur le devant duquel est gravé le faisceau national; elle tient de la main gauche une pique surmontée du bonnet de la liberté;

3° La France représentée aussi par une femme, tenant de sa main droite la pique surmontée du bonnet de la liberté, s'appuyant de l'autre sur un bouclier aux armes de la France.

Plusieurs autres dessins très estimables font honneur aux talents de M. Gatteau.

M. Dupré en a fourni aussi un nombre considérable.

On remarque surtout le génie de la nation traçant, avec le sceptre de la raison, la Constitution des Français sur une table posée sur un autel orné des symboles de la concorde et de l'amitié;

2° La conquête de la liberté représentée par une femme d'une contenance assurée, et appuyée sur un type, orné d'un faisceau; d'une main elle soutient le bonnet de la liberté; de l'autre elle tient une massue. A ses pieds on voit des débris du despotisme. Ce type est accompagné d'une branche d'olivier et de la corne d'abondance;

3° Le génie de la nation exposant sur l'autel de la liberté les tables de la Constitution des Français. L'œil rayonnant qui orne la partie supérieure, indique la sagesse et la prudence;

4° Hercule, désignant la force et le pouvoir de la nation, après avoir terrassé les monstres du despotisme, pose les tables de la Constitution contre une pyramide, symbole de la durée; la corne d'abondance, appuyée sur une ancre, annonce que l'abondance doit être un de ses bienfaits.

Parmi beaucoup d'autres dessins estimables on remarque le projet suivant pour le revers de la monnaie de cuivre.

Une couronne de chêne, au milieu de laquelle un faisceau debout, traversé d'une pique surmontée du bonnet de la liberté.

M. Lorthior a proposé la France représentée par une femme assise, mettant une couronne civique sur le faisceau posé sur une base triangulaire; près d'elle un jeune enfant fait le serment civique.

2° Un triangle dont la base est formée par le faisceau; un des côtés par la main de justice, l'autre par le bâton royal; au dessous sont écrits ces mots : *la Nation;* d'un côté : *la Loi;* de l'autre : *le Roi*. Dans le triangle une couronne civique.

M. de Roiz, dont les grands talents justifient la célébrité, a proposé :

1° La France debout, tenant de la main gauche une table posée sur l'autel de la patrie, sur laquelle est écrit le mot *Constitution;* de l'autre côté le roi prêtant serment sur l'autel.

2° Le génie de la France assis sur un cube portant trois fleurs

de lis, soutenant un faisceau surmonté du bonnet de la liberté et écrivant sur une table le mot *Constitution*.

La table est appuyée sur des livres, au dos desquels pourront être indiqués les noms des meilleurs publicistes. Au haut de la table est posé un coq, qui désigne la nation française se reposant sur la Constitution.

MM. de Huez, Château, Charpentier, Levesque, Marin, Chipart et Pouraux, ont présenté quelques sujets moins importants et cependant dignes d'éloges.

Tel est, Messieurs, le tribut que vous offrent des artistes citoyens. Ils ont concouru à l'exécution de votre décret avec un zèle qui honore les arts et qui ne permet pas de douter que la liberté ne soit le premier besoin de ceux qui les cultivent.

Aussitôt que votre Comité a pu rassembler les divers sujets que je viens de mettre sous vos yeux, il s'est livré à leur examen. Mais avant de se déterminer, il a cru que l'Académie des inscriptions dont un des membres avait concouru avec beaucoup de zèle et de savoir à ses premiers travaux, ne lui refuserait pas le secours de ses lumières, dans une matière qui paraissait particulièrement de son ressort.

Je dois dire ici que cette compagnie savante a justifié toutes les espérances de votre comité; voici, Messieurs, le résultat de son travail :

Monnaie d'or de 24 et de 48 livres.

Type : la Tête du roi, par M. Duvivier, n° 3.

Légende : *Louis XVI, roi des Français;* à la suite ou à l'exergue, le millésime en chiffres arabes.

Revers : la Justice assise sur le trône.

Légende : *Règne de la loi*. Exergue : valeur de la monnaie en chiffres arabes.

Écus de 6 et de 7 livres.

La tête et la légende comme ci-dessus.

Revers : la France debout tenant de la main gauche une tablette posée sur l'autel de la Patrie, et sur laquelle est écrit le mot *Constitution;* de l'autre côté, le roi prêtant serment sur cet autel.

Légende : *la Nation*, *la Loi, le Roi.*

Exergue : valeur de la monnaie.

Pièces d'argent de 15 et de 30 sous.

La tête comme ci-dessus.

Revers : la Liberté s'appuyant sur la Justice.

Légende : *Liberté fondée sur les lois.*

Exergue : valeur.

Monnaies de cuivre.

Pour toutes les têtes et les légendes comme ci-dessus.

Revers pour les sous : la France debout, reconnaissable à son manteau semé de fleurs de lis, tenant d'une main le bonnet de la Liberté, et de l'autre la balance de la Justice.

Légende : *la Nation, la Loi, le Roi.*

Exergue : valeur.

Revers des pièces de 2 liards; un bouclier chargé de 3 fleurs de lis, au milieu desquels est le bonnet de la Liberté.

Même légende qu'aux sous.

Exergue : valeur.

Revers pour les liards; une couronne civique dans laquelle est écrite la même légende que ci-dessus.

Votre comité pensa d'abord qu'il ne lui restait qu'à vous soumettre ce rapport : mais se défiant de ses propres lumières, il craignit que la complication de quelques-uns des sujets adoptés par l'Académie, ne pût se concilier avec la célérité nécessaire à la fabrication des monnaies.

C'était aux artistes eux-mêmes à lever cette incertitude; mais il ne convenait pas de s'adresser à ceux qui avaient présenté leur travail, non qu'il fût permis de supposer des bornes à leur zèle pour la chose publique, mais parce que chacun d'eux aurait refusé d'être juge de ses concurrents.

Le Comité invita quelques-uns des professeurs et membres de l'Académie de peinture et de sculpture à lui donner leur avis.

MM. Pajou, David, Moette et Goys, dont les noms et les talents vous sont connus, se rendirent à votre Comité et examinèrent avec beaucoup de soins les divers projets dont je viens de vous rendre compte.

Votre comité a toujours pensé que toutes les monnaies du royaume

devaient porter l'effigie du roi avec la légende : *Louis XVI, roi des Français*. Cet usage, qui remonte chez toutes les nations aux temps les plus reculés, tient d'ailleurs aux principes de notre Constitution, et ce n'est pas quand les rois protègent la liberté qu'on pourrait regretter de le voir établi.

Il ne fut donc question que de l'empreinte du revers.

Tous pensèrent que l'idée d'asseoir la Justice sur le trône était une belle conception, mais qu'une figure assise ralentirait plus l'exécution qu'une figure debout.

Il en fut de même des figures qui devaient représenter la Nation, la Loi et le Roi et rappeler l'idée si chère de la fédération. C'est aux médailles, et non aux monnaies, à consacrer ce jour qui doit marquer dans les annales du monde.

C'est une chose digne de remarque que l'accord qui régna dans l'opinion de ces artistes célèbres; il semble que le beau ait des principes qui échappent aux yeux vulgaires, mais qui dirigent les hommes de génie.

Ils pensèrent unanimement que le revers de la tête du roi, sur la monnaie d'or, les écus et demi-écus, devait avoir pour empreinte un des sujets proposés par M. Dupré.

Savoir : le génie de la France, debout devant un autel fort simple, gravant la Constitution sur des tables, avec le sceptre de la raison, désigné par un œil ouvert à son extrémité. Ils crurent, avec votre Comité, que l'on pouvait ajouter à côté de l'autel un coq, symbole de la vigilance, et un faisceau emblème de l'union et de la force armée.

Il fut observé que les arts avaient souvent employé le coq comme emblème de la France; était-ce pour apprendre aux Français que, s'ils brisaient un jour les fers du despotisme, ils devaient veiller sans relâche au maintien de leur liberté ? Il faut du moins qu'ils le sachent aujourd'hui.

Si vous adoptez cette empreinte, votre Comité vous demandera d'y mettre la légende : *Règne de la loi*, proposée par l'Académie des inscriptions, et que les mots : *la Nation*, *la Loi*, *le Roi*, soient marqués sur la tranche.

Alors vous aurez, pour ainsi dire, formé un faisceau d'idées salutaires, qui rappelleront sans cesse aux Français un roi qu'ils chérissent comme un père, la liberté qu'ils idolâtrent, et la soumission aux lois, sans laquelle ce présent du Ciel ne saurait subsister.

Deux raisons paraissent s'opposer à ce que les pièces de 30 et de 15

sous portent absolument la même empreinte. Elle serait trop compliquée peut-être pour les pièces de 15 sous, dont le volume sera peu considérable, et d'ailleurs il faut craindre qu'une trop grande ressemblance avec les louis n'excitât les faux monnayeurs à ajouter celle de la couleur : la chimie fait des pas si rapides vers la perfection, qu'en prévoyant tous les avantages que cette science eût procurés à la société, on doit se permettre de calculer les abus qu'on en peut faire.

Votre Comité, toujours aidé des lumières de l'Académie de peinture, a donc pensé que, en conservant le sujet principal, il suffirait d'excepter pour la petite monnaie le coq et le faisceau. L'empreinte sera belle et cependant assez différente de celle des louis pour n'avoir à craindre aucune confusion.

La monnaie de cuivre est particulièrement la monnaie du pauvre et, sous ce rapport, elle vous inspirera un grand intérêt; car il faut que les malheureux, si dédaignés par les mauvaises lois aient, sous le régime des bonnes, le sentiment de leur dignité; votre Comité a cherché à remplir cette vue; il a pensé qu'un faisceau, traversé par une pique, surmontée du bonnet de la Liberté et entouré d'une couronne civique, devait former le revers des sous, des demi-sous, et des liards; c'est encore M. Dupré qui vous offre le sujet de cette empreinte.

Nous vous proposerons pour légende ces mots : *la Nation*, *la Loi et le Roi;* elle exprime à la fois et les droits et les devoirs du peuple.

En vous présentant le résultat de ses travaux, votre comité aurait désiré de soumettre à votre examen les divers dessins qui lui ont été remis par les artistes; mais ils sont en grand nombre, et il lui a semblé difficile de les mettre sous vos yeux dans le cours de votre séance. Nous nous sommes empressés de les communiquer à ceux d'entre vous qui en ont marqué le désir. Nous ferons à cet égard ce que vous prescrirez.

Messieurs, si vous adoptez le projet de décret que j'aurai l'honneur de vous soumettre, dans peu de temps la fabrication pourra commencer; il ne faudra que le délai indispensable pour graver les matrices et les poinçons, et ce délai ne sera pas fort long.

Mais à qui confierez-vous ce travail? De longs services, des talents et des vertus réclament en faveur du graveur général actuel.

Sous un autre point de vue l'importance extrême d'une belle fabrication, le plus sûr moyen peut-être de prévenir le faux monnayage fait naître le désir d'un concours.

On ne peut pas se dissimuler que c'est l'unique moyen d'atteindre à

la perfection; et sous ce rapport, il serait difficile de ne pas l'adopter; c'est peut-être aussi le plus conforme aux principes de la Constitution; car en ce genre, comme en tout autre, elle sera violée si les places ne sont pas le prix des talents.

Votre comité, en adoptant cette idée, a eu la satisfaction de penser que le graveur général a donné assez de preuves de talent pour entrer en lice avec les artistes les plus distingués, et il serait difficile de prévoir qui d'entre eux sortira vainqueur de cette lutte honorable.

Il n'appartiendra pas à votre comité d'en juger. Les arts ne peuvent avoir de bons juges que les artistes et nous vous proposerons de vous en rapporter, sur ce point, à l'Académie de peinture.

Ne craignez point, messieurs, de retarder l'époque si désirable de la fabrication; car il ne faut pas plus de temps à dix graveurs pour préparer séparément une matrice et un poinçon, qu'il n'en faut à un seul, et le jugement de l'Académie ne se fera attendre que deux ou trois jours.

Pendant ce temps, les corps administratifs adresseront aux hôtels des monnaies l'argenterie des églises et communautés supprimées conformément au décret que vous avez rendu sur le rapport de vos comités d'aliénation et des monnaies. Cette argenterie servira à une partie considérable de la fabrication; et le ministre des contributions, d'accord avec votre comité des finances, prendra les mesures nécessaires pour compléter l'émission.

On s'occupera également de l'achat des flans nécessaires à la fabrication des monnaies de cuivre; plusieurs offres ont été faites à votre comité par les compagnies de Saint-Bel, de Romilly et de Maromme.

Sur ce point il n'a et ne peut avoir d'autre désir que l'économie pour le Trésor public et l'encouragement pour des manufactures également précieuses à la nation.

Les marchés doivent se faire par la voie de l'adjudication au rabais; vous penserez sans doute qu'elle doit être faite par les agents du pouvoir exécutif; votre comité vous proposera donc de la renvoyer au ministre des impositions, suivant vos principes et votre usage.

Me permettrez-vous, Messieurs, d'ajouter, en finissant, que l'utilité de cette nouvelle monnaie ne se bornera pas à la France? En circulant sur le globe, elle répandra partout l'idée de la liberté; elle sera pour les nations étrangères une grande leçon; elle leur apprendra ce que vous avez fait et ce qu'elles doivent faire; puisse ce présage bientôt s'accomplir pour le bonheur de l'humanité! »

Ce remarquable rapport était suivi d'un projet de décret qui fut voté avec modifications, après une discussion à laquelle prirent part l'abbé Couturier qui réclamait le maintien de la légende : *Sit nomen Domini benedictum,* et Mailly de Château-Renaud, Goupil-Préfeln, Prieur, Bouche, le rapporteur Belzais-Courmesnil, Vernier, tous partisans de la rénovation monétaire dans le sens de la Révolution.

Mailly de Château-Renaud succédant à l'abbé Couturier dit fort bien : « Je demande au contraire que l'on adopte « l'empreinte du génie de la France, idée qui me paraît su- « blime et religieuse » ; et Prieur : « Rien n'est plus essentiel « pour la liberté du peuple français que de lui rappeler l'épo- « que heureuse où il l'a conquise. En conséquence, je crois « qu'on doit ajouter, après le millésime, l'année de la liberté « française. »

Bouche revenant sur l'inscription chère à l'abbé Couturier, lança : « Je répondrai que « *Sit nomen Domini benedictum* », « ne sont qu'une exclamation de ceux qui ont beaucoup de « louis et d'écus (*rires et applaudissements*), et que nous qui « en avons peu, nous n'avons pas besoin de cette légende. « (*rires*). Je pense au reste que si cette monnaie telle qu'on « la propose, ne plaît pas à MM. les ecclésiastiques, ils feraient « bien de ne pas s'en servir et nous en aurons davantage. »

Vernier demande que pour le jugement de la gravure des coins, l'Académie de peinture et de sculpture donne seulement son avis et que l'Assemblée prononce.

L'Assemblée nationale, après avoir passé à l'ordre du jour sur la motion de l'abbé Couturier et adopté les amendements de Prieur et de Vernier, rendit le décret suivant, promulgué en loi, par le roi, le 15 avril 1791 :

L'Assemblée Nationale, après avoir entendu son comité des Monnaies, décrète ce qui suit :

Art. premier.

L'effigie du roi sera empreinte sur toutes les monnaies du royaume, avec la légende : *Louis XVI, roi des Français.*

Art. 2.

Le revers de la monnaie d'or, des écus et demi-écus, aura pour empreinte le génie de la France, debout devant un autel, et gravant sur les tables le mot Constitution, avec le sceptre de la raison désigné par un œil ouvert à son extrémité; il aura à côté de l'autel un coq, symbole de la vigilance, et un faisceau, emblème de l'union et de la force armée.

Art. 3.

Le revers portera pour légende ces mots : *Règne de la loi.*

Art. 4.

Il sera gravé sur la tranche : *La Nation, la Loi et le Roi.*

Art. 5.

Les pièces de trente et quinze sous porteront les mêmes empreintes et la même légende, à l'exception du coq et du faisceau.

Art. 6.

La monnaie de cuivre portera la même effigie du roi et la même légende; le revers seul sera différent.

Art. 7.

L'empreinte du revers sera un faisceau traversé par une pique surmontée du bonnet de la Liberté; autour, une couronne de chêne, avec la légende : *la Nation, la Loi et le Roi.*

Art. 8.

Sur toutes les monnaies, le millésime sera en chiffres arabes, suivi de l'année de la liberté.

Art. 9.

Il sera sans délai procédé à la formation des nouveaux coins et matrices.

Art. 10.

Tous les artistes pourront concourir à leur gravure; et la préférence sera jugée sur l'avis de l'Académie de peinture et de sculpture.

Art. 11.

Sur le compte qui sera rendu à l'Assemblée nationale par son Comité des monnaies, elle prononcera sur l'indemnité qui pourra être due aux artistes dont le travail ne serait pas jugé utile.

Art. 12.

Le ministre de l'intérieur et la commission des monnaies prendront les mesures nécessaires pour accélérer la fabrication ordonnée par le décret du 11 janvier. En conséquence, il sera remis au ministre copie collationnée des offres faites au Comité des monnaies, relativement à la fourniture des flans pour la monnaie de cuivre ; et la commission rendra compte à l'Assemblée de ses vues sur la simplification, l'économie et la perfection du monnayage.

Art. 13.

L'Assemblée charge son Président de porter dans le jour le présent décret à la sanction du roi.

En cette époque de fièvre, le labeur des hommes devait correspondre à la rapidité des événements. L'art. 10 de la loi du 19 avril décidait un concours pour la gravure des coins des nouvelles monnaies et la place de graveur général des monnaies; dès le 17 juin 1791, le *Journal de Paris* fit paraître l'avis suivant :

MM. les artistes qui s'occupent à travailler aux poinçons et aux matrices de l'effigie et du nouveau type décrétés par l'Assemblée nationale, le 9 avril 1791, sont prévenus que le concours pour la place de

graveur général des monnoies sera ouvert jusqu'au 25 du présent mois. En conséquence, ils sont invités à remettre le plus tôt possible au Comité des monnoies les pièces qu'ils auront préparées pour ce concours.

Bertrand Andrieu, Jean Pierre Droz, Augustin Dupré, Benjamin Duvivier, Nicolas Marie Gatteaux, François Vasselon, Lorthior, qui avaient déjà pris part au premier concours, se trouvèrent encore concurrents pour l'exécution des types choisis. Ces essais ont été conservés, et la supériorité de Dupré s'affirme évidente, non seulement dans la gravure d'ensemble, mais dans les détails. Le coq, si fier sur ses monnaies, semble mou, sans ardeur sur les coins de Duvivier, de Gatteaux et de Vasselon. Cette mollesse, combien plus choquante dans la figure du Génie!

Conformément au décret de l'Assemblée nationale, l'Académie de peinture et de sculpture fut consultée. Il s'échangea à ce propos une importante correspondance entre l'Académie et le Comité des monnaies. Le 2 juillet, celui-ci fait appel au patriotisme des académiciens pour examiner les poinçons présentés par les concurrents. Le 7, une nouvelle lettre est envoyée au secrétaire de l'Académie par Belzais-Courmesnil. Les très justes considérations qu'elle renferme méritent d'être rapportées :

7 juillet 1791.

Monsieur, quoique le Comité des Monnoies soit persuadé qu'en général l'opinion publique est un guide toujours sûr, cependant plusieurs raisons l'ont détourné de proposer à l'Académie d'exposer les objets du Concours. La première naît de sa confiance et de celle de l'Assemblée Nationale dans les lumières de votre Compagnie, et la seconde de la nécessité d'une prompte décision. Le public finit toujours par bien juger, mais son opinion se forme lentement, et il est rare qu'elle ne soit

pas précédée par beaucoup d'erreurs. Cette marche de l'esprit humain est dans la nature, le Comité a donc pensé que l'exposition n'était pas nécessaire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très honoré et obéissant serviteur,

BELZAIS-COURMESNIL.
Secrétaire du Comité des Monnoies (1).

Pour juger en toute indépendance, les membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture firent effacer sur les épreuves les noms des concurrents et les remplacèrent par des lettres.

Le 9 juillet le Comité des Monnaies reçut le procès-verbal suivant :

« Aujourd'huy samedy 9 juillet, l'Académie s'est rassemblée extraordinairement et par convocation générale, pour procéder, conformément au décret de l'Assemblée nationale du 9 avril, au jugement définitif du concours pour la place de graveur général des monnoies de France.

En ouvrant la séance, MM. les Commissaires nommés mercredy dernier ont rapporté qu'ils s'étaient transportés au Comité des monnoies, à la levée de l'Assemblée, pour faire part de la délibération du même jour, mais le Comité ne tenait pas séance. Le secrétaire, l'un des commissaires, s'est transporté le lendemain chez M. Belzais-Courmesnil, secrétaire du Comité, sur la question de savoir si les morceaux du concours seront exposés au public; il en a reçu une lettre qui appuie la négative. Ensuite il a fait lecture d'une lettre du Comité explicative sur ses intentions laquelle sera transcrite à la suite de la délibération.

L'Académie ayant déjà prévenu le désir du Comité en décidant que le concours que l'Assemblée nationale a confié à son jugement sera fait selon le mode employé pour les grands prix où les officiers et académiciens ont voix délibérative; des lettres ont été apposées sur chaque morceau des concurrens, mais avant de procéder au jugement, l'Académie a arrêté qu'il serait fait à la majorité absolue des voix. Les votans

(1) Procès-verbaux de l'ancienne Académie royale de peinture et de sculpture, publiés par M. A. de Montaiglon, t. X, p. 112.

étant au nombre de 57, M. Dupré qui a exécuté le morceau marqué de la lettre B a obtenu 40 voix, M. Duvivier auteur de l'ouvrage de la lettre A, a obtenu 15 voix, M. Gateau dont l'ouvrage portait la lettre C, une voix et M. Lorthior dont l'ouvrage portait la lettre G en a eu une.

Le secrétaire a été chargé d'apporter le même jour l'extrait de la délibération au Comité des monnoies. »

Deux jours après, le 11 juillet, Belzais-Courmesnil, rapporteur, donna lecture de ce procès-verbal à l'Assemblée nationale et dans la même séance présenta et fit voter le décret suivant, promulgué en loi par le Roi, le 28 juillet :

« L'Assemblée nationale, sur le rapport de son comité des monnaies, et après avoir entendu la lecture du procès-verbal de l'Académie de peinture et de sculpture, en date du 9 de ce mois, duquel il résulte qu'à la majorité absolue des voix, le sieur Dupré a été jugé par cette Compagnie, le plus digne de la place de graveur général des monnaies (1), ordonne que le dit sieur Dupré se retirera auprès du Pouvoir exécutif pour se faire expédier une commission de graveur général des monnaies de France. »

Le triomphe d'Augustin Dupré était donc complet. Non seulement il avait conçu les emblèmes nouveaux, mais il était encore chargé de leur exécution. Du 28 juillet 1791 au 12 mars 1803, il devait, inoubliablement, dans une forme à la fois grandiose et concise, et toujours avec clarté, graver les symboles de l'idée révolutionnaire dans ses développements successifs. Ce Génie de 1791, si svelte et si calme, figure l'esprit philosophique du dix-huitième siècle, comme l'Hercule indiquera la Révolution triomphante, les envahisseurs chassés

(1) La loi des 19 et 21 mai 1791 sur l'administration des monnaies et son personnel, fixait ainsi les attributions du graveur général : « le graveur général sera chargé de la fourniture de tous les poinçons et matrices nécessaires au monnayage des espèces; les prix en seront déterminés par l'Assemblée nationale. »

du territoire et la délicieuse liberté de l'an IV, la République magnanime à tout jamais implantée dans les esprits et dans les cœurs.

*
* *

Entré en fonctions, Augustin Dupré dut déployer une incessante activité. Les décrets de l'Assemblée nationale étaient pressants et justifiés par la rareté du numéraire. Il fallut graver les coins des nouvelles monnaies, frapper poinçons et matrices, surveiller l'outillage. Dupré, trop autoritaire pour confier à d'autres sa besogne, suffit à tout, et, dix-huit mois après, dans une brochure justificative, il put se vanter d'avoir fourni 1200 poinçons et 500 matrices valables.

La menue monnaie d'argent était à refondre. Il grava donc les pièces de 30 et de 15 sols en argent. A l'avers, la tête de Louis XVI. Une tête d'un relief imperceptible mais d'un modelé savant où les muscles se tendent, où les chairs palpitent, où le regard vit, tandis que le profil busqué s'équilibre en un rythme heureux avec la chute de la perruque; au revers, des lettres de formes belles : Règne de la loi encadrent le svelte et élégant Génie des lois.

Pour les pièces de cuivre ou de métal de cloche de 2 sols, de 6 deniers, de 3 deniers, c'est encore le buste de Louis XVI (1); mais le revers change, en une ornementation sévère, une couronne de chêne encadre un faisceau surmonté du bonnet de

(1) Ce profil de Louis XVI, primitivement destiné à l'écu de six livres, est ains apprécié par M. Charles Blanc : « Sous la main de Dupré, une saillie à peine sen-
« sible au toucher, suffit pour modeler la tête de Louis XVI, et cette tête elle s'ac-
« centue, elle ressort avec autant de puissance que si elle était de haut relief ou
« de ronde bosse. »

la Liberté. La seule pièce d'un sou ne fut pas fournie par Augustin Dupré. Duvivier en avait, avant le jugement, gravé les poinçons et matrices aux types nouveaux. Le jugement rendu, il offrit son travail à la Nation. Le comité des monnaies, par égard pour ses services, déclara que le sou serait



PIÈCE DE DEUX SOLS, 1791.
(Bronze ou métal de cloche.)

frappé avec ses coins et que ses avances lui seraient remboursées.

Non seulement Dupré crée la monnaie courante, mais son activité lui permet de consacrer une partie de son temps à divers essais et de regraver pour les frères Monneron sa belle médaille du Pacte fédératif.

Enfin, cette année 1791 ne passe pas sans un nouveau triomphe pour l'artiste et pour le médailliste. L'exposition de peinture, de sculpture et de gravure s'ouvre le 8 septembre au Louvre. Par décision de l'Assemblée nationale, tous les artistes français ou étrangers, membres ou non de l'Académie, sont admis à exposer; une somme de 100,000 francs est de plus votée, sur la proposition de Beauharnais, pour encourager les artistes.

Dupré envoie avec plusieurs cadres de monnaies et de médailles, deux bas-reliefs en plâtre : *Minerve distribuant des couronnes* et *le Génie des lois*, modèle de la monnaie. Et

voilà que le jury, qui comprend David, Regnault, Vincent, Chaudet, Moreau le jeune, Vernet, Naigeon, Quatremère de Quincy, décerne à Dupré le prix de gravure en médaille, soit 1500 livres.

Désormais l'ancien ouvrier ciseleur peut aller de pair avec les premiers artistes, et quels? — David, Prudhon, Fragonard — leurs suffrages l'ont consacré.

Ces 1500 livres, Augustin Dupré les offrit à la Nation.



MENTE MANU QUE.
SOCIÉTÉ DES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES.
(Bronze. — Cabinet des Médailles.)















I. RETABLISSEMENT DE LA MAIRIE DE PARIS _II CULTIVATEUR LABORIEUX

III. IV PIECE DE 30 SOLS: LOUIS XVI, GENIE DES LOIS _V. LIBERTE DE L'AN IV

VI. LAVOISIER _VII NAPOLEON

(Cabinet des Médailles)

V

LA TERREUR.

Dupré était bon, mais fruste; il avait de plus, de son pays, le don de ténacité et le besoin d'arriver. Sa situation, tout à coup considérable, devait lui faire des ennemis. Par ces temps passionnés, ceux-ci trouvèrent des alliés dans les partisans de l'ancien régime et parmi les amis de l'ancien graveur général Duvivier. Nombreuses furent les dénonciations, les tracasseries à son égard : tels de ses coins cassèrent, et ces accidents peuvent être attribués à la malveillance. En pleine Terreur, alors que les plus purs tremblaient, on l'accuse de cacher des cartouches destinées aux Vendéens : renseignements pris, ce sont des rouleaux de monnaie.

Déjà, en 1791, un certain Beyerlé, ex-conseiller au parlement de Toulouse, avait tenté de disqualifier ses modèles, notamment le Génie des Lois. Deux artistes bien oubliés, Dugourc et Belanger, avaient même prêté leur nom à cette manœuvre. Dupré avait répondu (1). Ce Beyerlé, que l'on retrouve membre de la Commission des Monnaies, en 1792, fut certainement pour quelque chose dans les nouvelles at-

(1) *Réponse à l'écrit de M. Beyerlé sur la fabrication des pièces de 15 sols par Dupré, graveur général*, — in-8°. — De l'imprimerie du Cercle social.

taques qu'eut alors à subir le graveur général des monnaies à propos du *Mémoire sur la refonte des monnoyes* présenté, au nom de la Commission générale des monnaies, à la Convention, par Clavières, ministre des contributions publiques (30 octobre 1792).

De graves critiques étaient faites, non seulement sur la gestion de la Direction des monnaies, mais encore sur « la fabrication de la monnaie d'alors si mal combinée, si mal dirigée « et tellement plus mal exécutée encore, qu'heureusement « son effigie nous contraint à la refondre (1). »

Dupré répondit. Selon son habitude il ne se contenta pas seulement de se justifier, il attaqua et en profita pour insister sur les réformes qu'il avait déjà proposées dans sa brochure de 1791. Il s'adjoignit pour ce travail de soixante-dix-sept pages in-8°, le citoyen Verlac, homme de loi et employé au ministère de la Marine (2).

Il y a eu des malversations peut-être, répond Dupré, mais ce qui me regarde : la gravure des poinçons, matrices et coins, est inattaquable : « J'offre de soumettre mes coins « et mes poinçons à l'examen des gens de l'art et j'ose me « flatter qu'ils seront reconnus d'une exécution propre à « fournir de belles empreintes. » — A propos des effigies, devenues suspectes de Louis XVI, il dit encore : « Je conviens

(1) Dans sa dénonciation de 1791, Beyerlé spéculant sur l'antipathie bien connue des révolutionnaires pour l'Académie royale de peinture et de sculpture, insinuait traîtreusement : « que la très servile Académie de peinture qui a choisi ; « que ce graveur général qui a été choisi, n'ont pas l'ombre de connaissances dans « l'art monétaire et dans celui de la gravure. »

(2) *Observations relatives au Mémoire que la Commission des Monnoyes et le Ministre des Contributions Publiques ont présenté à la Convention Nationale, le 30 octobre 1792, sur la Refonte des monnoyes et des nouvelles empreintes présentées à la Convention Nationale par Dupré, graveur général des Monnoyes de France. Rédigé par Verlac, homme de loi.* — 1793, in-8°.

« que cette effigie pourrait tout au plus exciter le prétexte « hypocrite de quelques esprits faibles; mais je pense qu'elle « n'inspirera jamais à de vrais républicains que le mépris et « l'indifférence. » Et plus loin : « Combien elle sera vaine « et impuissante cette effigie, pourvu que la royauté soit « déracinée de nos cœurs, pourvu que les rois et les des- « potes aient disparu de dessus la terre; qu'elle circule donc « jusqu'à son terme naturel, qu'elle nous rappelle leurs « crimes, si nous pouvions les oublier. »

Bientôt il attaque : « Lorsque vous proposez pour em- « blème dans votre pièce de 40 sols la France victorieuse « assise sur un cube, tenant de la main droite l'olivier de la « paix, à ses pieds une corne d'abondance, et que vous « recommandez à l'artiste de placer avec intelligence une « charrue, un ballot de marchandises, des livres avec ces « mots : philosophie, art et loix, je me permets de vous ob- « server que jamais vous n'auriez indiqué un type si diffus, « si préalablement vous l'aviez dessiné avec le crayon... Vous « vous occupez encore des empreintes, mais cette occupa- « tion n'appartient-elle pas plus spécialement aux artistes? » Enfin il conclut pour cette partie : « Sans les travaux de « mon art, vos fonctions seraient nulles. »

Pour accélérer l'émission des monnaies nouvelles que né- cessiterait la refonte des anciennes, la Commission générale des monnaies proposait la nomination de plusieurs gra- veurs. L'adoption de cette proposition entraînait en fait l'abrogation du décret du 11 juillet 1791 qui confiait cette fonction à un seul artiste. Dupré défendit son privilège. Cette fois encore, habilement, en motivant son opinion et en con- fondant ses intérêts avec ceux de la généralité : il prouva que jamais le paysan ne consentirait à échanger ses écus et

ses louis contre une monnaie nouvelle d'un titre forcément inférieur, puisque le gouvernement comptait bénéficier de cette conversion; il démontra de plus, à l'aide de comptes authentiques, les énormes dépenses qu'entraînerait pour le Trésor une refonte des monnaies dont ne bénéficieraient que les gros fonctionnaires et les spéculateurs. Ici, Dupré, dédaigneux de la question d'argent, sacrifiait la somme considérable, — plus de cent mille francs, — que pouvait lui rapporter la gravure des nouveaux coins et le taux de la tolérance légale, à sa vanité d'artiste : il entendait rester unique graveur général. Lui seul suffirait à la fabrication de la monnaie courante. N'avait-il pas depuis sa nomination, c'est-à-dire depuis moins de dix-sept mois, fourni à la monnaie environ 1200 poinçons et 500 matrices valables? Et non seulement il entend rester seul, mais il voudrait que l'on supprimât les dix-sept hôtels des monnaies qui existent encore. Il s'appuie sur Mirabeau qui dans son beau rapport du 12 décembre 1791 voulait réduire leur nombre à sept. A Mirabeau encore il emprunte cette critique de l'aménagement de la Monnaie de Paris : « Je vois à Paris, dit Mirabeau, « un hôtel bâti avec toute la profusion du luxe intérieur « et extérieur, et l'ignorance la plus stupide des principes « de l'art et des simples notions d'un jugement droit. Au « lieu de tout sacrifier à des écuries et à des remises, au lieu « d'une mauvaise distribution des bureaux, pourquoi n'avoir « pas donné plus de soin aux laboratoires. Les ateliers pour « l'or et pour l'argent sont confondus; les laboratoires pour « ces fontes, placés ridiculement au-dessus du rez-de-chaus-« sée, sont si petits qu'il peut arriver journellement des « accidents. Enfin l'on a construit un palais, tandis qu'il ne « fallait qu'une manufacture. »

Cette sagace critique d'un monument utilitaire ne pourrait-elle pas s'appliquer aujourd'hui encore à mainte encombrante construction qui répond moins à sa destination qu'aux besoins de réclame des architectes?

Dupré, qui avait un peu malmené tout le monde, malgré ses ennemis, sortit vainqueur. Les propositions de la Commission générale des monnaies ne furent pas agréées par la Convention.

*
* *

Absorbés par des besognes rudes, préoccupés par l'invasion étrangère et les prodromes d'une guerre civile imminente, les conventionnels ne songèrent pas tout d'abord à modifier les monnaies. Jusqu'au 5 février 1793 aucune mesure n'est prise (1). On continue même à frapper des pièces à l'effigie de Louis XVI, avec le millésime 1793.

L'Administration des monnaies avait cependant fait divers essais républicains vers la fin de 1792, mais ce ne fut que par les décrets des 5 février et 26 avril 1793 que la Convention décida de changer le type des pièces en cours.

Le décret du 5 février visait les monnaies d'or et d'argent; il ne fut pas mis à exécution. Celui du 26 avril, au contraire, provoqua la frappe de pièces de cuivre et de bronze de 2 sous, de 1 sou et d'un demi-sou:

Art I. — Les monnaies de cuivre et de bronze de la République française porteront pour empreinte une table, sur laquelle seront ins-

(1) L'Assemblée législative avait, par décrets des 25 août, 2 septembre et 18 septembre, décidé la fabrication d'une menue-monnaie de cuivre portant à l'avers le buste de la Liberté et au revers une couronne de chêne. Ces monnaies ne furent pas frappées.

crits ces mots : *Les hommes sont égaux devant la loi;* au-dessus de cette table sera gravé un œil rayonnant (1), aux deux côtés seront gravés une grappe de raisin et une gerbe de blé; la légende sera composée des deux mots : *République Française;* l'exergue désignera l'année de la République, en chiffres romains.

Art. II. — Le revers de la pièce portera pour empreinte une balance, dont les deux bassins sont en équilibre, jointe à une couronne civique surmontée du bonnet de la Liberté. La valeur de la pièce sera gravée dans le milieu de la couronne. La légende sera composée des deux mots : *Liberté, égalité;* l'exergue contiendra le millésime de l'année en chiffres arabes.

Art. III. — Le ministre des contributions publiques donnera les ordres nécessaires pour que les divers ateliers servant à la fabrication des monnaies de cuivre et de bronze soient promptement fournis des matrices et poinçons nécessaires pour l'exécution du présent décret. »

Les nouveaux coins ne furent prêts qu'au mois d'août; et malgré la vigilance apportée à la frappe, la nouvelle monnaie circulait lentement. Ces retards exaspérèrent les patriotes, et Hébert, se faisant leur interprète, dénonça le 29 brumaire an II, à la tribune des Jacobins, l'Administration des Monnaies.

Entre temps, 25 août, 12 septembre 1793, la Convention décide la création d'une menue monnaie basée sur le système décimal et en choisit le type :

Les pièces *d'un décime* auront pour empreinte la France assise sur un globe, appuyée sur la table de la loi, tenant d'une main une baguette

(1) « En 1791, l'œil devient l'emblème de la constitution et se montre dans les « transparents qui en célèbrent la fête, le 18 septembre. Il se place sur le sou de « l'an II. Dans les figures allégoriques les plus considérables, il occupe le sommet « des sceptres ou plutôt du calumet que tient la Raison. De là il devint la marque « des extraits des procès-verbaux de la Convention, l'emblème des Sociétés po« pulaires, surveillantes de l'autorité, et fut placé sur la bannière de la Société des « Jacobins, sur leur carte d'entrée, et sur beaucoup de lettres, circulaires et cachets « officiels. » Renouvier.

vindetta, surmontée du bonnet de la Liberté, et de l'autre main le niveau, avec la légende : *Égalité, liberté.*

Ce sujet est encore assez clair, d'autres le sont moins. Aussi les quelques essais de ces monnaies, — non mises en cours, — et plus encore la bizarre médaille du Triomphe de la Convention, où une sorte d'archange, sur les ordres de cette assemblée, met en fuite un grouillement d'hommes



PIÈCE D'UN SOL 1793.
(Bronze ou métal de cloche.)

et de reptiles, — médaille dont le sujet embrouillé fut évidemment imposé à Dupré qui en exécuta le dessin et la matrice, aujourd'hui au Musée Carnavalet, — montrent-ils combien le médailliste, dans sa brochure de 1793, avait raison de conseiller aux législateurs de faire des lois et de lui laisser le soin de composer les types des monnaies et des médailles : le symbolisme indigent de leurs confuses idées ne pouvant se prêter à nulle interprétation artistique.

Dupré tira cependant du sou de 1793, un heureux parti : par l'ordonnance parfaite des emblèmes, les belles proportions de la table de la loi, le soin apporté à la gravure des lettres, un sou de cette époque, bien conservé, rappelle à merveille la grandeur roide, l'emphase héroïque des hommes et des idées d'alors.



Le 28 octobre 1792, Louis David, à propos de la défense glorieuse des habitants de Lille et de Thionville, avait dit à la Convention : « Je désire que des médailles soient frappées « pour tous les évènements glorieux et heureux déjà arrivés et « qui arriveront à la République, et cela à l'imitation des Grecs « et des Romains, qui, par leurs suites métalliques, ont non « seulement donné la connoissance des événements remar- « quables, celle des grands hommes, mais encore celle des « progrès de leur art. »

Cette proposition n'avait pas alors été mise à exécution. La fète du 10 août 1793, pour l'acceptation de la Constitution républicaine, permit au conventionnel Guillemardet de la reprendre : « Lorsque le despotisme, couvert d'une cou- « ronne royale, souillait encore notre révolution, il fut frappé « une médaille pour transmettre à la postérité l'époque mé- « morable de la fédération du 14 juillet. Je demande que l'é- « poque de demain, où le peuple français tout entier votera « la République, et qui sera bien plus mémorable dans les « annales du Monde, soit consacrée par une médaille qui « sera donnée à chaque député des assemblées primaires. »

David ayant offert d'en tracer le sujet, la Convention décida que « David présenterait à la Convention Nationale le dessin de la médaille destinée à rappeler la journée du 10 août ». Le grand peintre exécuta immédiatement sa promesse et, le 20 août, au nom du Comité d'Instruction Publique, fit voter le décret suivant :

Art. Ier. — Il sera frappé une médaille pour perpétuer le souvenir de la réunion républicaine du 10 août pour l'acceptation de la Constitution.

Art. II. — Cette médaille aura deux pouces de diamètre; elle représentera sur une des faces la figure de la Nation et la scène touchante de la régénération; sur l'autre face on verra l'arche de la Constitution et le faisceau, symbole de l'unité et de l'indivisibilité, avec ces mots : *Constitution acceptée individuellement par les Français, et proclamée le* 10 *août* 1793, *l'an* II *de la République une et indivisible.*

Art. III. — Le citoyen Dupré, graveur général des monnaies de la République, est chargé de l'exécution de cette médaille.

Art. IV. — Cette médaille sera frappée en bronze et ne pourra jamais l'être ni en or ni en argent.

Art. V. — Elle sera envoyée à tous les commissaires des assemblées primaires et distribuée aux membres de la Convention Nationale.

Art. VI. — Il est défendu à tout citoyen de porter cette médaille en signe de décoration.

Art. VII. — Les coins des médailles frappées pour la fédération de 1790 seront brisés. Aucun citoyen ne pourra porter ces médailles comme décoration, sous peine d'être regardé comme traître à la République.

Art. VIII. — La Convention Nationale abolit la distinction d'une couronne murale accordée aux vainqueurs de la Bastille, et ordonne que la médaille du 10 août sera distribuée à chacun d'eux en reconnaissance de leur dévouement à la liberté.

Malgré la décision de la Convention, cette médaille ne fut pas frappée, mais le type a été employé comme avers d'un projet de pièce de 5 décimes dont la fabrication fut décidée à la suite d'un rapport fait par Loysel à la Convention, le 12 septembre 1793, au nom des Comités réunis des Assignats et Monnaies et de l'Instruction publique, et dans lequel il était dit : « Rien n'est plus propre à perpétuer le souvenir « des principaux événements d'une révolution que de les « employer comme empreintes sur les monnaies. Chaque ci- « toyen contemporain voit à tout instant l'image des scènes « auxquelles il a participé. Le père de famille s'en sert pour « apprendre à ses enfants les efforts qu'une génération a faits « pour assurer la liberté aux générations suivantes. C'est une

« leçon gravée en caractères ineffaçables pour inspirer l'a-
« mour de la liberté, l'horreur des tyrans, et faire passer aux



RÉGÉNÉRATION FRANÇAISE.

(Dessin. — Musée Carnavalet.)

« siècles les plus reculés les époques éclatantes qui hono-
« rent la régénération des sociétés. »

A la suite de ce rapport, la Convention décréta :

Art. I[er]. — Indépendamment des pièces d'un *décime*, de cinq *centimes* et d'un *centime* dont la fabrication a été décrétée le 24 août dernier, il sera fabriqué en bronze des pièces de cinq décimes, en nombre suffisant pour satisfaire aux échanges de petite valeur.

Art. II. — Chaque pièce aura pour empreinte la Nature assise faisant jaillir de son sein l'eau de la régénération ; le président de la Convention y est représenté offrant une coupe aux envoyés des assemblées primaires; au-dessous sont inscrits le s mots : 10 *août* 1793.

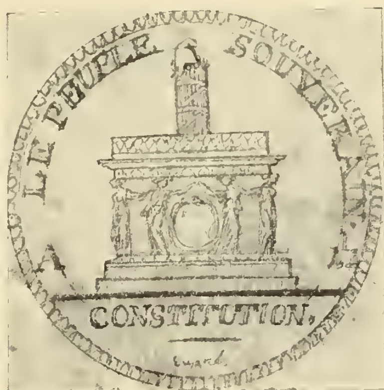
La légende est : *Régénération Française.*

Malgré les considérations du rapport, cette monnaie, qui a été gravée, ne fut pas mise en cours. Un décret du 10 octobre 1793 (19 vendémiaire an II) provoqué par un rapport du Comité d'Instruction publique, complétait cependant le précédent :

ART. Ier. — L'arche de la Constitution et le faisceau, symbole de la réunion de tous les Français, forment le type national des sceaux et des monnaies de la République.

ART. II. — La pièce de monnaie de bronze de cinq décimes, qui doit porter d'un côté la figure de la Nature, symbole de notre régénération, portera la figure de l'arche et du faisceau, comme il a été décrété pour la médaille du 10 août dernier.

Cette monnaie n'est point des bonnes de Dupré. Les per-



ARCHE DE LA CONSTITUTION.
(Dessin. — Musée Carnavalet.)

sonnages qui reçoivent l'eau de la régénération sont mesquins, la figure de la Nature sèche, le champ, ordinairement si bien rempli, paraît vide; plus de goût et d'art se retrouvent dans l'Arche, soutenue par de sveltes cariatides dont les draperies flottent agréablement.

* * *

Le 9 brumaire an II, Romme ayant proposé de confier à un jury nommé par la Convention le jugement des grands prix de peinture, de sculpture et d'architecture, David fut chargé de le composer. Dupré est choisi par le grand peintre

en même temps que Fragonard, Prud'hon, Gérard, Julien et Chaudet. Mais, hélas! ces noms ne suffisent pas à la Convention, ni à David qui a pensé « qu'à cette époque où les « arts doivent se régénérer comme les mœurs, abandonner « aux arts seuls le jugement des productions du génie, ce se- « rait les laisser dans l'ornière de la routine où ils se sont « traînés devant le despotisme qu'ils encensaient. C'est aux « âmes fortes qui ont le sentiment du vrai, du grand, que « donne l'étude de la nature, à donner une impulsion nou- « velle aux arts, en les ramenant aux principes du vrai « beau. Ainsi, l'homme doué d'un sens exquis sans culture, « le philosophe, le poète, le savant, dans les différentes par- « ties qui constituent l'art de juger l'artiste, élève de la na- « ture, sont les juges les plus capables de représenter le goût « et les lumières d'un peuple entier, lorsqu'il s'agit de dé- « cerner en son nom, à des artistes républicains, les palmes de « la gloire. »

Le jury est donc complété par deux savants : Hassenfratz, Monge; un médecin : Vicq d'Azir; un comédien : Talma; un littérateur : La Harpe; un poète : Dorat-Cubières; deux cultivateurs, un cordonnier; et par de nombreux membres de la municipalité : Pache, Hébert, Ronsin, Dufourny, Lescot-Fleuriot.

Je n'ai pas à rendre compte ici des décisions bizarres de ce jury, ni des motifs qui les déterminèrent. Mais il est piquant de rappeler la place prépondérante que prirent les savants et les représentants de la municipalité dans ses délibérations : Hassenfratz pensa « que tout le talent de l'artiste est dans « son cœur; ce qu'on acquiert par la main est petit », et Fleuriot crut utile d'ajouter : « Mon âme n'éprouve rien quand je vois un tableau. »

Au moment du vote pour le prix de peinture, l'obtus Hassenfratz osa motifier ainsi son opinion : « Je suis peut-être un « sot, cependant j'ai senti une plus forte impression à l'aspect « du n° 2 qu'à l'aspect des deux autres. Il n'existe dans ces « tableaux aucune obéissance aux lois de la perspective si « ce n'est dans le n° 2. J'ai l'habitude de la règle et du com- « pas et j'ai une intime conviction que tous les objets de pein- « ture peuvent être faits avec la règle et le compas. Oui, les « peintres ne mériteront ce nom que quand ils rendront l'ex- « pression avec le compas, que l'idée seule ne peut rendre « avec autant de justesse. »

Le citoyen Caraffe, peintre, plus révolutionnaire qu'artiste, abondant dans le sens des idées précédentes, le sort des artistes aurait été sacrifié, si Prud'hon, se risquant à prendre la parole, n'avait réussi à obtenir un prix pour le concours de peinture. Les sculpteurs n'eurent rien. Quant aux architectes, leurs connaissances en géométrie leur acquirent les bonnes grâces du citoyen Hassenfratz.



RÉGÉNÉRATION FRANÇAISE.

(Dessin. — Musée Carnavalet.)

VI

LES MONNAIES RÉPUBLICAINES.

Dans les derniers mois de 1793 et pendant toute l'année qui suivit, époque d'héroïsme et de misère, les métaux précieux se faisant rares et le bronze étant réclamé pour la fonte des canons, les assignats divisés en petites coupures et les billets de confiance remplacèrent la monnaie métallique dont la fabrication fut entièrement arrêtée.

La chute de Robespierre amène des temps plus cléments. Le commerce reprend et avec lui la circulation de valeurs moins fictives que le papier-monnaie. Mais il faut attendre que la Convention ait voté l'établissement du système décimal pour qu'une refonte de la monnaie soit effectivement décrétée.

Le 28 thermidor an III (15 août 1795), la Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité des Finances, section des Assignats et Monnaies, décrète :

Titre Ier.

Art. Ier. — L'unité monétaire portera désormais le nom de *franc*.

Art. II. — Le franc sera divisé en dix *décimes*, le décime sera divisé en dix *centimes*.

Titre II.

Art. III. — Il sera fabriqué des pièces d'*un*, de *deux* et de *cinq francs*.

Art. IV. — Les pièces d'argent auront pour type la figure d'Hercule unissant l'Égalité et la Liberté, avec la légende : *Union et force*.

Titre III.

Art. Ier. — Il sera fait en métal de bronze épuré, des pièces d'*un*, de *deux* et de *cinq centimes*; d'*un* et de *deux décimes*.

Art. V. — Ces pièces auront pour type la figure de la Liberté avec la légende : *République française*.

Ces monnaies, les chefs-d'œuvre de Dupré, furent frappées dans le courant de l'an IV. Mais elles marquent toutes deux



PIÈCE DE CINQ FRANCS. AN IV.

(Argent.)

des phases différentes de la Révolution : Hercule, les époques héroïques; la Liberté, les instants de calme qui suivirent.

Hercule, symbole du Peuple, est une conception de David. « Ce grand peintre, observe fort bien M. Renouvier, ne « connut pas le côté serein de la Révolution; on ne cite pas « même de lui une figure de la Liberté. » Il voulait le Peuple



LE PEUPLE HERCULE.

(Dessin. — Musée Carnavalet.)

puissant, armé de la massue, compagne des grandes luttes; elle ne doit pas le quitter, même après le triomphe, ainsi qu'en témoigne sa proposition d'érection d'une statue colossale du Peuple, sur la pointe occidentale de la Cité, présentée à la Convention le 27 brumaire an II :

Art. I[er]. — Le peuple a triomphé de la tyrannie et de la superstition; un monument en consacrera le souvenir.

Art. II. — Ce monument sera colossal.

Art. III. — Le peuple sera représenté debout.

Art. IV. — La victoire fournira le bronze.

Art. V. — Il portera d'une main les figures de la Liberté et de l'Égalité; il s'appuiera de l'autre sur la massue. Sur son front on lira : *Lumière;* sur sa poitrine : *Nature, Vérité;* sur ses bras : *Force;* sur ses mains : *Travail.*

Art. VI. — La statue aura 15 mètres.

Le monument n'a pas été élevé, mais ce projet de David ne fut point tout à fait abandonné : Hercule portant dans une main la Liberté et l'Égalité est le sujet du timbre du Bulletin des lois de l'an III, gravé sans doute par Dupré ou d'après Dupré, ainsi qu'en témoignent des essais de monnaie du graveur qui faillirent être adoptés en l'an IV. — Déjà, en l'an II, pour le filigrane du papier officiel, Augustin Dupré avait exécuté les clichés d'un Hercule puissant que M. Charles Blanc apprécie ainsi : « Cette figure d'Hercule, « écrite en quelques traits sommaires et superbes, ressemble « à un hiéroglyphe de Memphis retouché par Michel-Ange ».

L'idée du peuple Hercule unissant et protégeant les déesses de la Liberté et de l'Égalité, déesses si frêles, si chastes qu'elles s'évanouiront lorsque surgira le proconsul corse, appartient entièrement à Dupré (1). Il la travailla et on con-

(1) Le bruit a couru que la composition de la pièce de 5 francs serait une

naît de lui de nombreux dessins et esquisses de ces trois figures qui par la beauté de leur structure, la grâce de leur geste, la noblesse de leur attitude devaient commenter si grandiosement et avec tant de concision la laconique devise : UNION ET FORCE.

Cette belle composition figura d'abord comme timbre sec sur les assignats de mille francs de l'an III avant de servir de type aux pièces d'argent qui furent frappées en l'an IV. En même temps, pour les assignats de cent livres, Augustin Dupré gravait un autre timbre, plus élégant peut-être, et d'un symbolisme non moins significatif : la Liberté, le bonnet rouge à la main droite, une gerbe d'épis à la gauche, conduit un jeune soldat drapé à l'antique dont la main droite tient une branche d'olivier et la gauche, la massue symbolique.


TIMBRE SEC
POUR LES ASSIGNATS DE CENT LIVRES.
(Cliché. — Musée Carnavalet.)

Cette composition, d'un style très pur, acquiert un intérêt tout particulier depuis que le Musée Carnavalet en possède deux projets dessinés par Dupré. Il est ainsi permis de se rendre compte, non seulement des transformations de la pensée de l'artiste, mais encore de sa valeur comme dessinateur, au moment même où ses œuvres ont été le plus significatives.

Les deux dessins portent : PAIX AUX PEUPLES, GUERRE AUX TYRANS. Le premier suppose le jeune soldat vêtu en uniforme du temps; au lieu d'une gerbe, la Liberté tient une pique. L'idée ne semble pas nette, le caractère est anecdotique, le dessin mou et maniéré. Dans le second, l'idée se précise, la

conception du peintre Sergent. Rien dans l'œuvre de cet artiste, dessinateur élégant de l'école des Saint-Aubin, ne saurait justifier cette supposition.

gerbe remplace la lance, le jeune soldat, garanti seulement par une draperie, tient encore le glaive, mais son autre main, en signe de paix, montre une branche d'olivier; quelques lignes fortes et caractéristiques cernent les figures d'une beauté toute prud'honienne : ce ne sont plus les types



PAIX AUX PEUPLES, GUERRE AUX TYRANS.
(Double dessin. — Musée Carnavalet.)

d'une époque, mais les figurations symboliques de l'union des peuples. Malgré la supériorité de ce second projet en tant que dessin, — les traits vigoureux semblent presque d'une main autre, — Dupré apparaît encore comme un dessinateur secondaire qui sut heureusement faire oublier les défaillances du crayon dans la manipulation de la matière : terre, cire ou bronze.

La délicieuse figure de la Liberté, gravée pour la même monnaie de l'an III, est un admirable reflet de l'esprit d'alors. Les grandes luttes sont passées, le calme est revenu, la vie réapparaît agréable; le peuple fatigué se repose, les pouvoirs

doucement l'endorment, le préparent petit à petit à l'idée d'un maître. Mais de grandes réformes sont accomplies, l'ère nouvelle est, la Révolution triomphe : voilà ce que le graveur a su admirablement rendre.

On a dit que Dupré, pour cette pièce, s'était inspiré des traits de Mme Récamier déjà peinte et sculptée par Canova, Richard Cosway, Bartolozzi, Ducreux, David et Gérard. Cela peut être; mais il est intéressant de rappeler qu'il existe dans l'œuvre de Dupré, à la date de février 1790, un jeton avec cette devise : MENTE MANU QUE, représentant une Minerve casquée qui ressemble fortement par son profil, le modelé du menton et des lèvres, à l'effigie de la monnaie de l'an III (1).

Délicieuse Liberté!

Oh! contempler un de ces disques légèrement renflés, en apprécier le modelé délicat, le profil si pur, retenir l'indicible sourire de la gracieuse divinité, se complaire jusque dans l'inscription aux lettres si belles!

Cette identification d'une idée avec un impeccable type sera difficilement égalée. Il serait difficile, téméraire peut-être, d'allier encore avec autant de bonheur la jeunesse et la grâce, la pure beauté et la vie. Dupré se montra ici grand artiste et sublime poète. M. Renouvier a placé très haut cette œuvre : « Dupré possédait la simplicité et l'idéal de composition qui « conviennent à la gravure en médaille; il était énergique « dans le contour de ses figures, mais il a manqué d'un « type unique et pur qui dominât son dessin, si ce n'est le « *Décime de l'an IV.* »

Ce n'est que lorsque cette rayonnante pièce a irradié sa

(1) Voir p. 67.

beauté que les métaux plus précieux se retrouvent et permettent à Dupré d'activer la frappe des pièces de cinq francs à l'Hercule. En moins d'un an, il en entre 640,000 dans la circulation, soit pour 32,000,000 de francs.

A côté de ces belles réalisations symboliques, on pourrait citer de nombreux essais de Dupré. L'un des plus intéressants, parce qu'il montre l'heureux parti que savait tirer le médailliste de la moindre chose, est un essai de menue monnaie. C'est, pour symboliser l'union et la force, un faisceau et une massue réunis par les anneaux d'un serpent, symbole de l'éternité; ces trois objets, inharmoniques à la pensée, se lient intimement et élégamment, grâce aux replis du serpent qui, doucement, sans raideur, assure l'intime contact des deux emblèmes révolutionnaires.

Avec les figures de la Liberté et celle de l'Hercule, l'œuvre monétaire de Dupré est terminée. Ces monnaies dureront aussi longtemps que l'idée révolutionnaire restera triomphante. On les refrappe en 1797, en 1798 et en 1799.

Que pourrait faire de mieux Dupré ?

L'avenir s'annonce autre, une ère de servitude est prochaine; des armées républicaines une figure est sortie bien vite encombrante. Belle? Non pas : hâve, la joue creuse, un nez saillant, un menton proéminent, mais illuminée par un œil ardent. Du moins Dupré grave-t-il ainsi Bonaparte sur l'avers de la médaille commémorative du monument de Jeanne d'Arc élevé à Orléans.

Il arrive un moment où cette tête doit remplacer sur les monnaies (1) les beaux symboles républicains si magnifiquement interprétés par Dupré. Obéissant à la loi commune, las

(1) Loi du 7 germinal an XI.

d'un effort de dix années, incapable désormais de déjouer les intrigues, mal en cour (1), blessé par le projet de concours décidé par le ministre des Finances (2), il laisse voir sa mauvaise humeur, se dérobe.

D'autres n'ont pas le même besoin de repos. Auguste qui, en l'an IX, avait gravé un Bonaparte hâve et maigre, exécute en l'an XI un profil majestueux et gras du Premier Consul. Tiolier également embellit Bonaparte, mais en conservant la caractéristique du type. C'est lui qui, à l'occasion d'une visite du futur empereur à la Monnaie, lui présente les coins nouveaux. Le Premier Consul le nomme Graveur général des monnaies par décret du 12 mars 1803.

(1) Deux médailles commémoratives des batailles d'Aboukir et des Pyramides avaient été commandées par le gouvernement consulaire à Dupré qui en exécuta les modèles en plâtre. Leur frappe fut indéfiniment remise. Landon les a gravées, avec un commentaire élogieux dans les *Annales du Musée et de l'École moderne des Beaux-Arts*, t. II, pl. 18.

(2) « Un double concours est ouvert pour la gravure des monnaies, et pour la « construction des balanciers. Deux prix, de 10,000 francs chacun, seront adju- « gés aux artistes dont l'ouvrage, dans chacune de ces parties, aura été jugé le « plus parfait par un jury composé de neuf membres. Si l'un des prix était dans « le cas d'être partagé entre deux artistes, pour la gravure des monnaies d'or et « d'argent, chacun aurait 8,000 francs. Le programme publié par le Ministre des « Finances commence par ces expressions remarquables : le gouvernement désire « que les nouvelles monnaies offrent une preuve du degré de perfection où les « arts sont parvenus en France. »

LANDON, *Nouvelles des Arts*, t. II, 1803.



TIMBRE SEC.

(Cliché. — Musée Carnavalet.)



LA CONFIANCE RELEVE LE COMMERCE

(Bas relief. _Musée Carnavalet.)

VII

LE REPOS.

Dupré était cavalièrement destitué (1). Ce manque de formes l'exaspéra. Vainement David essaya-t-il de le calmer, offrant de s'entremettre, d'arranger les choses; il resta inébranlable, refusa de se soumettre. « Je m'en vais, dit-il, et vous allez me payer tout de suite. » Chose difficile, le numéraire, en dépit de l'active fabrication, était rare encore, surtout l'or et l'argent, et on lui devait plus de 100,000 francs. En vain on le pria d'attendre : « Il n'y a pas de monnaie d'or, ni d'ar-« gent, mais vous avez du billon; payez-moi en billon. » On vit alors de lourds chariots sortir de la Monnaie et porter au domicile de Dupré les sommes qui lui étaient dues.

Dupré était suffisamment riche. Il possédait une maison rue de Seine, une vaste propriété à Armentières, près Meaux (2), enfin une campagne à Auteuil. Aux temps des faciles et lé-

(1) V. Appendice.

(2) Cette propriété dite le Château, ancienne maison de plaisance des archevêques de Paris déclarée bien national, fut vendue comme tel, le 31 mars 1793, au profit d'Augustin Dupré, moyennant le prix de 124,900 livres en assignats. Somme énorme, mais dans laquelle il faut tenir compte de la dépréciation des assignats.

Cette propriété fut revendue par les héritiers de Dupré, en 1836, à M. Isidore Tripier, avocat à la cour d'appel.

gères mœurs du Directoire, Dupré, qui, en dépit de sa rudesse et de son activité, avait de bons amis et aimait la gaieté, organisait de joyeuses parties dans son pied à terre d'Auteuil. Les heures y paraissaient courtes, et parfois l'aube trouvait encore les convives attablés.



PAIX AVEC L'ANGLETERRE.

(Bas-relief, cire. — Musée Carnavalet.)

Vers 1801, il se maria avec Reine-Joséphine-Sophie Lochard. Bientôt père de deux enfants, un fils et une fille (1),

(1) Dupré avait eu, avant son mariage, un fils naturel, Augustin-Appelles Dupré.

assuré d'une aisance assez grande, il aurait pu se reposer. Il continua cependant à ciseler et à graver. Étant encore graveur général, pendant les rares moments que lui laissait la fabrication des coins des monnaies de l'an IV, il avait trouvé le temps de composer des médailles et des allégories. La fondation de la Caisse des Comptes-courants et cette légende : La Confiance relève le Commerce, lui permirent une œuvre de grande allure, mais froide, où l'influence de David serait complète si une femme au beau geste n'avait un peu de la grâce de Prud'hon. Au salon de 1802 figurait de lui, en même temps que les deux projets de médailles des batailles d'Aboukir et des Pyramides, commandées par le gouvernement consulaire, une composition allégorique de la Paix avec l'Angleterre, d'un style pur et resserré (1). Vers cette époque également, il avait gravé en souvenir de Lavoisier, une médaille où la physionomie, les traits délicats du savant sont admirablement rendus.

Rentré dans la vie privée, il continua ses travaux. De cette période datent : Diane et Calisto (2), Milon de Crotone, Minerve enseignant la jeunesse et une foule de jetons allégoriques que sa main habile se plaisait à graver : c'est ainsi que pour évoquer les recherches de ses confrères de l'Académie Celtique, qui devint plus tard la société des Antiquaires

qui s'occupa de sciences et vécut longtemps à Montrouge. Son second fils Narcisse s'est éteint après une vie désœuvrée à Montpellier, en ces dernières années; sa fille Élisabeth-Sophie, mariée à Henri Didot fils, mourut jeune. (V. Appendice.)

(1) Un arrêté du 26 germinal an X avait décidé un concours entre les graveurs en médailles, sculpteurs, peintres et architectes qui devaient exécuter une médaille, un groupe, un tableau et un arc de triomphe, pour perpétuer le souvenir de la paix avec l'Angleterre. Les primes étaient respectivement de 6,000, 20,000, 12,000 et 6,000 livres. Un concours presque identique avait lieu pour rappeler les Lois sur les Cultes.

Comme tant d'autres décrets, celui-ci ne reçut pas d'exécution.

(2) Salon de 1804.

de France, il eut l'idée d'un génie cherchant, en levant le voile qui la couvrait, à pénétrer le secret d'une femme, symbole de l'Histoire (1805).



ACADÉMIE CELTIQUE.

(Dessin. — Musée Carnavalet.)

Les médailles et les jetons exposés au salon de 1808 et au concours décennal de 1810 (1), la tête d'Hippocrate gravée pour le prix de Clinique fondé à la Faculté de Médecine par le baron Corvisart, sont ses dernières œuvres. Son activité se tourne dès lors vers les applications industrielles. Avec l'or-

(1) Deux de ces médailles : *Hommage à Raphaël*, *Napoléon à Marengo pardonne au général Mélas*, ont été reproduites par Landon : *Salon de* 1808, t. II, pl. 50, et *Recueil des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure, etc... cités dans le rapport du jury sur les prix décennaux*, 1810, pl. 44.

fèvre Biennais, il s'occupe des repoussés; avec les Didot, de stéréotypie.

Dupré ne se désintéressa cependant pas du mouvement artistique et conserva la haute influence que lui avaient assurée ses œuvres et ses importantes fonctions. Les nouveaux venus de talent étaient ses amis et ses protégés. Aussi lorsque Napoléon détrôné, M. de Villèle, ministre de Louis XVIII, eut ouvert un concours pour graver les monnaies royales, mit-il toute son influence à faire triompher Michaud qui composa pour Louis XVIII et Charles X de si belles monnaies (1).

David d'Angers devint vite aussi de ses amis; un peu plus tard il put s'intéresser aux débuts de son filleul, Augustin Dumont, qui laissera de lui un si remarquable buste.

Cependant la mort enlevait ses proches. Sa femme meurt vers 1820; un peu plus tard, c'est sa fille Élisabeth-Sophie, âgée seulement de vingt-six ans. Aussi la révolution de 1830 le trouva-t-elle retiré à Armentières. C'est là qu'il apprit, bien tard, à plus de quatre-vingts ans, que la décoration de la Légion d'Honneur venait de lui être décernée. Encore avait-il fallu que Lafayette et David d'Angers s'entremissent instamment.

Augustin Dupré, qui était au fond bon et obligeant, avait eu toute sa vie un caractère brusque. Cette inégalité d'humeur, outre qu'elle avait contribué à sa disgrâce, l'avait empêché d'occuper le fauteuil qui lui revenait, sans conteste, à la fondation de l'Institut. Tel quel, cependant, ses amis ne l'oubliaient pas. En décembre 1832, David d'Angers, appelé à la Ferté-Milon pour la statue de Racine, passe à Armen-

(1) « Lorsqu'on jette sur le comptoir d'un marchand un écu à l'effigie de Louis XVIII, on ne se doute pas qu'on dépense un chef-d'œuvre ».

Edmond About.

tières voir encore une fois le vieux graveur agonisant : « Nous « n'avons pu assister à la première représentation du *Roi* « *s'amuse*, où notre Victor Hugo a été si cruellement traité « par la critique, écrit David à ses amis Louis et Victor Pavie ; « nous étions, Émilie et moi, à Armentières, dans le département de l'Aisne, où j'allais faire le médaillon du célèbre « Dupré, graveur en médailles. Il était bien temps que j'ar- « rivasse ; car le pauvre artiste est mourant. »

Plus fréquentes étaient les visites d'Augustin Dumont. Et c'était alors une grande joie pour le vieillard. La maison était en fête ; il faisait des imprudences. Un jour que son filleul était allé le voir, il commanda un dîner délicat. Comme sa gouvernante en qui il avait cependant toute confiance, se permettait de lui faire observer que tel mets lui serait nuisible, il s'emporta et répondit d'un ton bourru : « Est-ce que c'est vous qui payez? » Ainsi que sa servante l'avait prévu, il se trouva indisposé. L'appelant alors, il lui dit brusquement : « Vous aviez raison ; tenez, voilà vingt francs. »

Ce fait marque bien son caractère fantasque et bourru, mais droit dans sa conception particulière des rapports des êtres.

Ses défauts comme ses qualités se trouvent admirablement reflétés dans les portraits que l'on connaît de lui. M. Frédéric Henriet qui a eu la bonne fortune de les voir, les apprécie ainsi : « David d'Angers a modelé cette tête de vieillard d'un « pouce magistral. Il en a rendu, avec une largeur et une sou- « plesse rares les chairs affaissées et molles, l'œil encaissé « et comme perdu sous la proéminence des sourcils en « broussailles, les longues mèches de cheveux flottant sur « le crâne sénile ; mais l'homme moral n'existe déjà plus, « et la valeur artistique de l'œuvre de David dépasse de « beaucoup sa portée physiognomonique. Heureusement

« nous possédons une effigie plus suggestive. C'est le buste « exécuté par le filleul de Dupré, Augustin Dumont. Quoique « cet ouvrage, daté de 1833, ait été fait sans doute après le « décès de Dupré, il le représente dans la force de l'âge.



MÉDAILLON D'INCONNU.

(CORVISART ?)

(Terre cuite. — Musée Carnavalet.)

« L'intimité qui unissait le filleul et le parrain nous est déjà « une garantie de ressemblance. Dumont s'est aidé aussi « d'un portrait au pastel qui nous montre Dupré de face, « coiffé d'un large chapeau à cocarde tricolore (1). Nous

(1) M. Ponscarme, professeur à l'École des Beaux-Arts, élève d'Augustin Dumont et ami des fils de Dupré a mémoire également de ce curieux portrait. Voici

« avons vu, chez un petit-fils de Dupré, une copie de ce
« pastel qui rappelle un peu l'esprit et la manière de Du-
« creux. Dumont a fidèlement reproduit le front carré, le
« nez camard, l'œil malicieux, la bouche rieuse qui don-
« nent à la physionomie de Dupré un singulier accent de
« gaieté, de franchise et de volonté (1).

Augustin Dupré mourut à Armentières, le 30 janvier 1833, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il fut inhumé, selon son désir, sur le petit domaine où il avait vécu ses dernières années. Lorsqu'en 1836, ses fils vendirent la propriété d'Armentières, les restes du vieil artiste furent transférés dans le cimetière communal, transformé aujourd'hui en jardin public.

Jaley, dont le père était le compatriote, l'ami et l'élève de Dupré, fit un médaillon pour son tombeau; mais par suite de la vente du domaine d'Armentières, ce médaillon n'ayant pu être placé, se trouve aujourd'hui au musée de Saint-Étienne.

son impression, très caractéristique : « Sur ce portrait, Dupré avait la physio-
« nomie triviale, le nez court, bref le physique « du lècheur de guillotine »
« mais l'œil était très beau ».

(1) Fr. Henriet, *La statue de Racine à la Ferté-Milon.* — Château-Thierry, imprimerie Lacroix.



FILIGRANE DU PAPIER DE L'AN II.

(Dessin. — Musée Carnavalet.)

APPENDICE.

I.

ICONOGRAPHIE.

Augustin Dupré en large chapeau de feutre à cocarde tricolore. (Crayon noir et sanguine.)

(Autrefois chez M. Augustin Dumont.)

Médaillon par David d'Angers (1832).

(Musée Carnavalet.)

Buste par Augustin Dumont (1833).

(Musée de Saint-Étienne. — Plâtre au musée Carnavalet.)

Médaillon en bronze par Jaley (1833).

(Musée de Saint-Étienne.)

II.

SALONS DANS LESQUELS AUGUSTIN DUPRÉ A EXPOSÉ.

1776. SALON DU COLISÉE. — Onze médailles.

1791. SALON DU LOUVRE. — Deux bas-reliefs en plâtre : *Minerve distribuant des couronnes; Le Génie des lois* (1), modèle de la monnaie, et trois cadres de monnaies et médailles.

1802. SALON DU LOUVRE. — Projets de médailles relatives à la *Paix générale,* à celle d'*Amiens* et au *Rétablissement du culte;* esquisses des *batailles des Pyramides et d'Aboukir;* projets de médailles.

1804. SALON DU LOUVRE. — *Diane et Calisto*, dessin ; une médaille.

1808. SALON DU LOUVRE. — Plusieurs épreuves de médailles et de jetons; *Lavoisier.*

1810. CONCOURS DÉCENNAL. — Médailles et modèles en plâtre. — *Hommage à Raphaël; Bonaparte à Marengo pardonnant au général Mélas; profils de Napoléon.*

1889. EXPOSITION CENTENALE DE L'ART FRANÇAIS. — SECTION DE GRAVURE EN MÉDAILLES. — *Lavoisier.*

(1) Il en existe une gravure en bistre par Bernier, mais elle rend imparfaitement la vigueur du dessin et du modelé.

III.

MUSÉES ET COLLECTIONS POSSÉDANT DES ŒUVRES D'AUGUSTIN DUPRÉ.

MUSÉE MONÉTAIRE. — CABINET DES MÉDAILLES.

Épreuves de monnaies et de médailles.

MUSÉE DE L'UNION CENTRALE DES ARTS DÉCORATIFS.

Plâtre et étains, dessins et croquis de travaux d'orfévrerie, d'arquebuserie et de bijouterie.
Plaques en étain pour l'encrier de l'impératrice Marie-Louise.
Cliché de l'Hercule pour le filigrane du papier officiel de l'an II.

MUSÉE HISTORIQUE DE LA VILLE DE PARIS. — Hotel Carnavalet.

La Confiance relève le Commerce. — Bas-relief, bronze.
La lecture. — Bas-relief, bronze.
Amoris mutui pignus. — Bas-relief, plâtre.
Pacte fédératif. — Bas-relief, plâtre.
Jonction de l'Escaut et de la Somme. — Cire.
Paix d'Amiens. — Cire.
Médaillons d'inconnus. — Terre cuite et cire.

Vitrine de matrices, poinçons, médailles et épreuves d'essai.
Gardes d'épée ciselées. — Cuivre et acier.
Dessins : Suite de projets pour des emblêmes et des médailles devant rappeler les principaux épisodes révolutionnaires.
Modèles et types de monnaies.

La plupart de ces objets ont été légués par M. de Liesville.

LIBRAIRIE PUBLIQUE DE BOSTON.

Collection des médailles exécutées par Augustin Dupré pour les États-Unis.

Croquis, maquettes, poinçons et matrices ayant servi à l'exécution et à la frappe.

Acquis en 1888, par les États-Unis, du libraire Hoffmann.

IV.

BROCHURES D'AUGUSTIN DUPRÉ.

I. — *Observations présentées au Comité des Monnaies de l'Assemblée Nationale* (*octobre* 1790), *par M. Dupré, graveur de médailles.*

Cette brochure fut réimprimée par Didot sur la fin de la vie d'Augustin Dupré. La réimpression se termine par un appendice résumant les travaux du célèbre médailliste.

II. — *Réponse à l'écrit de M. Beyerlé sur la fabrication des pièces de* 15 *sols par Dupré, graveur général.* In-8. De l'imprimerie du Cercle Social.

III. — *Observations relatives au mémoire que la Commission des Monnoyes et le Ministre des Contributions Publiques ont présenté à la Convention Nationale, le* 30 *octobre* 1792, *sur la Refonte des Monnoyes et les nouvelles empreintes présentées à la Convention Nationale par Dupré, graveur général des Monnoyes de France. Rédigé par Verlac homme de loi.* — 1793 (1).

(1) Cette dernière brochure fut annoncée ainsi par le *Moniteur* du 16 avril 1793 :

Livre Nouveau.

Observations des citoyens Dupré, graveur général des Monnaies, et Verlac, homme de loi, sur le système d'une refonte générale des monnoies, présentée à la Convention Nationale par le citoyen Clavière, ministre des Contributions publiques. Broch. in-8° de 74 pages, avec un état de ce qu'a coûté la fabrication des espèces frappées dans l'année 1791. — A Paris, chez Desenne et Regnault, libraires au Palais Royal.

Nota. — Cet ouvrage mérite d'être lu.

V.

ADRESSES D'AUGUSTIN DUPRÉ.

1776. Rue Saint-Martin près de la rue Saint-Méry.
1777. Rue Gervais-Laurent.
1780. Place Dauphine, n° 10.
1802. Rue de Seine, n° 90.
1808. Rue de Seine, n° 39.
1830. Armentières près de Meaux (Seine-et-Marne).

VI.

LETTRE ADRESSÉE PAR AUGUSTIN DUPRÉ AU PRÉSIDENT DE L'ATHÉNÉE DES ARTS.

17 floréal, an XI.

Monsieur, j'apprends à l'instant que dans la classe des Arts un membre de l'Athénée, en émettant son opinion sur les nouvelles espèces monétaires, a observé que je m'étais refusé aux fonctions honorables que j'exerce depuis douze ans dans ma place de graveur des monnaies, et que mon refus avait motivé l'investissement de ces fonctions en faveur d'un autre artiste.

Un simple exposé des circonstances qui ont précédé l'émission des nouvelles espèces monétaires suffira pour mettre la vérité dans tout son jour, et pour écarter les idées qu'une telle assertion pourrait faire naître sur mon compte.

En pluviôse dernier l'Administration des Monnaies me demanda *verbalement* des dessins de types monétaires, dont le projet *non arrêté* était la figure du premier Consul. Je m'en occupai de suite, et les lui remis. Ces types furent adoptés; mais je ne reçus aucun ordre pour leur exécution et pour la fabrication des coins.

Le premier Consul vint visiter l'Hôtel des Monnaies le 21 ventôse suivant : mon dessin était de saisir cette occasion pour joindre mon hommage à ceux que lui avaient offert plusieurs artistes; mais alors je fus cruellement contrarié par une ophtalmie considérable qui m'ôta, pendant dix à douze jours, la faculté de m'occuper, et j'éprouvai de cette contrariété un regret pénible.

Depuis, des ordres m'ont été adressés successivement par l'administration des monnaies de laisser libre la jouissance des locaux et de tous les objets nécessaires aux opérations de ma place. Ces ordres m'ont été

intimés de la part du premier Consul. Je ne pouvais, je ne devais, je ne sus que m'y soumettre, et attendre avec le calme que me donnent une gestion intègre et un zèle soutenu dans les fonctions dont le Gouvernement m'a jusqu'alors honoré, les événements que pouvaient produire ces dispositions.

Je suis resté ainsi, Monsieur, jusqu'à ce moment, sans avoir reçu de destitution de ma place, encore moins sans en avoir donné de démission, ni manifesté de *refus* de le remplir. Au surplus, le jugement du concours de 1791, m'en avait investi; un arrêté du Directoire me l'avait depuis confirmée; le résultat du nouveau concours en déterminera le sort définitivement.

Voici les faits exacts. Ils ne peuvent être contredits que par de fausses interprétations, que le public mal instruit peut adopter, mais auxquelles des personnes impartiales et justes ne donneront aucune créance.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien donner connaissance de ma lettre à la première séance des membres de l'Athénée.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DUPRÉ (1).

(1) Landon, *Nouvelles des Arts*, t. II, p. 225-26.

VII.

RÉPONSE DE M. PEYRE, VICE-PRÉSIDENT DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS DE L'ATHÉNÉE.

Paris, le 23 floréal an XI.

Monsieur, j'ai fait part à la Classe des Beaux-Arts de la lettre que vous m'avez adressée, pour lui être communiquée.

Tous les membres ont l'avantage de vous connaître; ils savent apprécier vos talents et rendre justice à la sagesse de votre conduite.

La Classe a arrêté que je vous écrirais, pour vous faire part de ses sentiments; et que votre lettre serait présentée à l'assemblée générale, qui aura lieu lundi prochain.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Peyre (1).

(1) Landon, *Nouvelles des Arts*, t. II, p. 255.

VIII.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL DE LA COMMUNE D'ARMENTIÈRES (SEINE-ET-MARNE) POUR L'ANNÉE 1833.

L'an mil huit cent trente-trois, le trente-un Janvier, dix heures du matin, devant Nous Charlemagne-Victor-Auguste Farondel, maire de la commune d'Armentières, Officier de l'État-Civil de la dite commune, sont comparus messieurs Alexandre-Narcisse Dupré propriétaire, âgé de vingt-six ans, et Augustin-Appelles Dupré, étudiant en pharmacologie, âgé de trente-deux ans, tous deux témoins majeurs demeurant à Armentières, lesquels Nous ont déclaré que monsieur Augustin Dupré, propriétaire, ancien graveur général des monnaies de France, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de quatre-vingt-quatre ans, né à Saint-Étienne, département de la Loire, demeurant à Armentières, époux de Reine-Joséphine-Sophie Lochard, sa femme, décédée, est décédé audit Armentières en son domicile appelé le Château, le trente Janvier présent mois à une heure après-midi, et ont les déclarants signé avec Nous le présent acte après lecture faite y *ont signé au registre :* N. Dupré, A. Dupré et Farondel, *maire*.

IX.

LETTRE DE PART D'UN SERVICE FUNÉRAIRE POUR AUGUSTIN DUPRÉ.

Vous êtes prié d'assister au service qui sera célébré le 21 février 1833, à neuf heures, en l'Église de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, pour le repos de l'âme de M. Augustin Dupré, ancien graveur général des monnaies de France, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Athénée des Arts, de l'Académie Celtique, etc., décédé, en sa maison de campagne, le mois dernier.

Requiescat in pace.

De la part de M. et de Mme Narcisse Dupré et leur fils, de M. Augustin Dupré, de M. et de Melle Dupré, de M. Dupré, et de M^elles^ Dupré, ses Fils, Belle-Fille, Petit-Fils, Frère, Sœur, Neveu et Nièces (1).

(1) Bulletin de la Société de l'Art Français, 1878, p. 187.

X.

LETTRE DE PART DES OBSÈQUES D'ÉLISABETH SOPHIE DUPRÉ.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de Madame Élisabeth-Sophie Dupré, épouse de Monsieur Henri Didot fils, décédée en sa maison rue du Petit-Vaugirard, n° 13, qui se feront le mardi 28 mars 1826, à onze heures du matin, en l'Église de Saint-Sulpice, sa paroisse.

De Profundis.

De la part de Monsieur Henri Didot fils, son époux; de Monsieur Dupré, son père; de Messieurs Dupré, ses frères; et de Monsieur Henri Didot père, son beau-père (1).

(1) Bulletin de la Société de l'Art Français, 1878, p. 186.

NOMENCLATURE SOMMAIRE

DE L'ŒUVRE D'AUGUSTIN DUPRÉ.

Il serait dès à présent, presque impossible, par suite de leur dispersion, de publier un catalogue complet des travaux d'Augustin Dupré. Nous devons donc nous borner à en dresser une nomenclature sommaire.

Augustin Dupré n'a presque pas fait de bas-reliefs proprement dits. Nous classons sous cette appellation des œuvres de grand modèle exécutées en vue de médailles projetées.

ORFÈVRERIE, CISELURE, REPOUSSÉS.

Poignées, gardes et pommeaux d'épées. Pièces d'arquebuserie.
Surtouts de table, Flambeaux.
Boutons et broches : Sacrifice a l'Amour, Réveil de l'Amour.
Encrier de l'impératrice Marie-Louise.

BAS-RELIEFS.

1782. — Jonction souterraine de l'Escaut et de la Somme, cire. (Musée Carnavalet.)
1785. — Composition allégorique pour la naissance du duc de Normandie, plâtre. (Musée Carnavalet.)
17... — L'Étude, bronze. (Musée Carnavalet.)
1789. — Bataille de Cowpens, cire. (Librairie publique de Boston.)
1791. — L'Amérique souhaitant la bienvenue a Mercure, dieu du Com-

MERCE, étude pour l'avers de la MÉDAILLE DIPLOMATIQUE. (Librairie publique de Boston.)
1791. — GÉNIE DES LOIS.
1791. — MINERVE DISTRIBUANT DES COURONNES, plâtre.
1791. — PACTE FÉDÉRATIF, plâtre. (Musée Carnavalet.)
1796. — LA CONFIANCE RELÈVE LE COMMERCE, bronze. (Musée Carnavalet.)
1800. — BATAILLE DES PYRAMIDES.
1800. — BATAILLE D'ABOUKIR.
1804. — PAIX AVEC L'ANGLETERRE, cire. (Musée Carnavalet.)
1804. — PAIX GÉNÉRALE.
1804. — RÉTABLISSEMENT DU CULTE.
1804. — MILON DE CROTONE.
1808. — NAPOLÉON PARDONNE AU GÉNÉRAL MÉLAS.
1808. — HOMMAGE A RAPHAEL.
1776-1810. — Quelques médaillons de personnages divers.

JETONS ET MÉDAILLES.

Les astérisques indiquent les médailles dont les coins, déposés au Musée monétaire, peuvent encore servir à la frappe.

1776. — HERCULE. JETON POUR LES DIX CORPS DE MARCHANDS.
1782. — JONCTION SOUTERRAINE DE L'ESCAUT ET DE LA SOMME.
1783. — LIBERTAS AMERICANA.
1784. — *BAILLI DE SUFFREN.
1784-86. — *BENJAMIN FRANKLIN.
1786. — *DÉCOUVERTE DES MINES D'OR D'ALLEMONT.
1787. — NATHANIEL GREEN.
1788. — *DES GALLOIS DE LATOUR.
1789. — DANIEL MORGAN.
1789. — *JOHN-PAUL JONES.
1789. — *ÉTABLISSEMENT DE LA MAIRIE DE PARIS.
1789. — *CULTIVATEUR LABORIEUX.
1790. — SERMENT DU ROI.
1790. — PACTE FÉDÉRATIF.
1791. — *MENTE MANUQUE.
1791. — ACCEPTATION DE LA CONSTITUTION.
1792. — MÉDAILLE DIPLOMATIQUE.

1793. — SERMENT A LA CONSTITUTION DE 1793 (variante de la médaille du serment de Louis XVI).

1794. — TRIOMPHE DE LA CONVENTION (essai).

1793. — RÉGÉNÉRATION DE LA FRANCE (essai).

1793. — ARCHE DE LA CONSTITUTION (essai).

1794. — CHALIER.

1796. — LA CONFIANCE RELÈVE LE COMMERCE.

1802. — *LAVOISIER.

1803. — *ERECTION DE LA STATUE DE JEANNE D'ARC A ORLÉANS.

1805. — MINERVE ENSEIGNANT LA JEUNESSE.

1805. — ACADÉMIE CELTIQUE.

1810. — *ESCULAPE.

Augustin Dupré a gravé plusieurs profils de Louis XVI et de Napoléon qui n'ont été employés pour aucune médaille.

Le « Cultivateur Laborieux » et le « Serment du Roi » existent au Musée Carnavalet dans un module plus grand que celui de l'exécution définitive.

MONNAIES

1791-93. — A. TÊTE DE LOUIS XVI. — R. GÉNIE DES LOIS, pièces de 15 et de 30 sols, argent.

1791-93. — A. BUSTE DE LOUIS XVI. — R. FAISCEAU DANS COURONNE DE CHÊNE, pièces de 2 sols, de 6 et de 3 deniers, cuivre ou métal de cloche.

1792-93. — A. TÊTE DE LOUIS XVI. — R. GÉNIE DES LOIS, pièces de 24 livres, en or, de 3 et de 6 livres, en argent.

1793-94. — A. COURONNE DE CHÊNE. — R. GÉNIE DES LOIS, pièces de 24 livres en or et de 6 livres, en argent.

1793. A. TABLE DE LA LOI. — R. BALANCE DANS COURONNE DE CHÊNE, pièces d'un demi, d'un et de deux sous, cuivre ou métal de cloche.

1793. — A. RÉGÉNÉRATION DE LA FRANCE. — R. COURONNE DE CHÊNE ET D'OLIVIER pièces d'essai de 5 décimes, cuivre (valeur fictive).

1793. — A. ARCHE DE LA CONSTITUTION. — R. COURONNE DE CHÊNE ET D'OLIVIER, pièce d'essai d'un décime, cuivre.

1795. — A. AUTEL DE L'ÉGALITÉ, ORNÉ DU NIVEAU ET COURONNÉ D'ÉTOILES. — R. 5 CENTIM. L'AN 3, UNE ÉTOILE, pièce d'essai, cuivre.

1795. — A. UN FAISCEAU ET UNE MASSUE RÉUNIS PAR LES REPLIS D'UN

serpent. — R. 10 centimes, l'an 3, une étoile, pièce d'essai, cuivre.

1796-1803. — A. Buste de la Liberté. — R. Couronne de chêne, pièces d'un et de deux décimes (valeur fictive), de cinq centimes et d'un décime (valeur réelle), cuivre.

1795-1803. — A. Union et Force (*Hercule présidant à l'Union de la Liberté et de l'Égalité*). — R. Couronne de chêne et d'olivier, pièce de 5 francs, argent.

1798-1803. — A. Buste de la Liberté. — R. Petite figure debout et un coq, pièce d'un centime, cuivre.

MONNAIES PARTICULIÈRES DES FRÈRES MONNERON

1791-92. — Pacte fédératif, médaille de confiance de cinq sols, en cuivre.

1791-92. — Hercule essayant de rompre un faisceau, pièce d'essai cuivre ou argent.

Les frères Monneron ayant pressé Augustin Dupré, le graveur prit comme types deux de ses anciennes compositions : la médaille de la Fédération et le jeton gravé autrefois pour les six corps de marchands. Une loi de 1793 interdit la frappe et l'usage de ces monnaies particulières.

TIMBRES POUR LES ASSIGNATS ET LES PAPIERS OFFICIELS

An II. — Hercule (filigrane).

An III. — Hercule présidant a l'Union de la Liberté et de l'Égalité, timbre sec pour les assignats de 1000 livres.

An III. — Paix aux peuples, guerre aux tyrans, timbre sec pour les assignats de 100 livres.

An III. — Hercule appuyé sur sa massue tient dans sa main la Liberté et l'Égalité.

DESSINS

Modèles et croquis de pièces d'arquebuserie et d'orfèvrerie. (Musée des Arts Décoratifs.)

Modèles de billets pour la caisse des comptes courants. (Musée Carnavalet.)

Hercule essayant de rompre un faisceau. (*Ibid.*)

Portrait de Benjamin Franklin. (Librairie publique de Boston.)

Croquis pour le génie de la médaille de Franklin. (*Ibid.*)

Établissement de la Mairie de Paris. (Musée Carnavalet.)

Révolution du Dix-Août. (Musée Carnavalet.)

Triomphe de la Convention. (Musée Carnavalet.)

Paix aux peuples, guerre aux tyrans. (Musée Carnavalet.)

Hercule, appuyé sur un sphinx, tient dans sa main la Liberté et l'Égalité. (Musée Carnavalet.)

Bataille des Pyramides.

Bataille d'Aboukir.

Paix d'Amiens. (Musée Carnavalet.)

Diane et Calisto.

Rétablissement du culte. (Musée Carnavalet.)

Académie Celtique. (Musée Carnavalet.)

Nombreux croquis de monnaies et de projets de timbres.

TABLE DES GRAVURES

HÉLIOGRAVURES.

SIMILIGRAVURES.


TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT & CIE
MESNIL -SUR- L'ESTRÉE
EURE